



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
GRAND EST



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE



Animation régionale du Plan National d'Actions pies-grièches en région Grand Est



Bilan 2021

Avec le soutien financier de :



Animation régionale du Plan national d'actions pies-grièches en région Grand Est

Bilan des actions menées en 2021



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
GRAND EST



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

Référence : LPO coordination Grand Est (2022). Animation régionale du Plan national d'actions Pies-grièches en région Grand Est – Bilan des actions menées en 2021. 40 p.

*Photographies de couverture : Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse (Jean-David et Etienne Tusch).
Photographie 4^{ème} de couverture : Pré et bosquet (Marie Deligny)*

Coordination

ALSACE	LORRAINE	CHAMPAGNE-ARDENNE
 <p>AGIR pour la BIODIVERSITÉ ALSACE</p>		 <p>AGIR pour la BIODIVERSITÉ CHAMPAGNE-ARDENNE</p>
<p>Sébastien DIDIER et Eric BRUNISSEN Chargés de mission 1 rue du Wisch 67560 ROSENWILLER Tel. : 03.88.22.07.35 sebastien.didier@lpo.fr eric.brunissen@lpo.fr</p>	<p>Guillaume LEBLANC et Pierrick MOREAU Chargés de mission Le Fort 55140 CHAMPOUGNY Tel. : 06.27.04.91.13 lorraine_association_nature@yahoo.fr</p>	<p>Anne-Sophie GADOT Chargée de mission Ferme des Grands Parts – D13 51290 OUTINES Tel. : 03.26.72.54.47 anne-sophie.gadot@lpo.fr</p>
RÉGION GRAND EST		
 <p>AGIR pour la BIODIVERSITÉ GRAND EST</p>	<p>Marie DELIGNY Chargée de mission 22 rue du Général Maistre – 52100 SAINT-DIZIER Tel. : 06.07.49.23.75 marie.deligny@lpo.fr</p>	

SOMMAIRE

1	PRÉAMBULE	6
2	CONTEXTE GÉNÉRAL	7
2.3	Pie-grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>	7
2.3.1	État des populations européennes et françaises	7
2.3.2	Contexte en région Grand Est	8
2.4	Pie grièche grise <i>Lanius excubitor</i>	11
2.4.1	État des populations françaises et européennes	11
2.4.2	Contexte en région Grand Est	13
3	ACTIONS DE CONNAISSANCE EN 2021	17
3.3	Pie-grièche à tête rousse	17
3.4	Pie-grièche grise	23
3.4.1	Suivi de la reproduction	23
3.4.2	Suivi hivernal et transit migratoire	28
4	ACTIONS DE PROTECTION ET CONSERVATION	31
4.1	Trame verte et bleue	31
4.2	Chartes des bonnes pratiques agricoles et Ecolabel	32
4.3	Traitements antiparasitaires	34
4.4	Prise en compte de la présence des pies-grièches dans les projets d'aménagement et de planification du territoire	34
5	VOLET COORDINATION ET SENSIBILISATION	35
5.1.1	Coordination	35
5.1.1.1	Réunions	35
5.1.1.2	Actualités PNA / PRA	35
5.1.2	Sensibilisation	35
5.1.2.1	Courrier de sensibilisation à destination des communes	35
5.1.2.2	Animation	35
6	ANNEXES	39

Figure 1. Répartition mondiale de la Pie-grièche à tête rousse	7
Figure 2. Évolution de la répartition en France de la Pie-grièche à tête rousse en période de nidification	8
Figure 3. Distribution européenne de la Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>	11
Figure 4. Évolution de la répartition en France de la Pie-grièche grise en période de nidification	12
Figure 5. Évolution de la répartition en France de la Pie-grièche grise en période hivernale	13
Figure 1. Évolution des nombres de territoires et de couples de Pie-grièche à tête rousse en Champagne-Ardenne entre 2009 et 2021	20
Figure 2. Évolution des nombres de territoires et de couples de Pie-grièche à tête rousse en Lorraine entre 2009 et 2021	21
Figure 3. Évolution des nombres de territoires et de couples de Pie-grièche à tête rousse en Alsace entre 2009 et 2021	22
Figure 4. Évolution du nombre de territoires et de couples de Pie-grièche grise en Champagne-Ardenne entre 2009 et 2021. (Données associées à un code nicheur possible à certain. Les résultats constituent des minima)	25
Figure 5. Évolution du nombre de territoires et de couples de Pie-grièche grise en Lorraine entre 2009 et 2021.	27
Figure 6. Évolution du nombre de territoires et de couples nicheurs de Pie-grièche grise en Alsace entre 2009 et 2021. (Données associées à un code nicheur possible à certain. Les résultats constituent des minima)	27
Figure 7. Évolution du nombre de communes fréquentées par département par la Pie-grièche grise au cours des hivers 2011/2012 à 2020/2021	30
Figure 8. Logo affilié à l'écolabel et à la Charte des bonnes pratiques agricoles	33
Figure 9. Affiche de communication de la sortie découverte des Pies-grièches organisée sur la commune de Bassoncourt (source : LPO Champagne-Ardenne)	35
Carte 1. Répartition spatiale des territoires de Pie-grièche à tête rousse identifiés en 2021 dans le Grand Est	17
Carte 2. Répartition spatiale des territoires de Pie-grièche grise identifiés en 2021 dans le Grand Est	23
Carte 3. Communes occupées par la Pie-grièche grise au cours de la période du 01.10.2020 au 01.03.2021	29
Tableau 1. Évolution du nombre de mentions de Pie-grièche grise en Alsace en période hivernale.	14
Tableau 1. Liste des communes occupées par la Pie-grièche à tête rousse durant la phase de nidification en 2021	18
Tableau 2. Liste des communes occupées par la Pie-grièche grise dans le Grand Est durant la phase de nidification en 2021	24

1 Préambule

En période de nidification, la France accueille cinq espèces de pies-grièches :

- **Pie-grièche écorcheur** *Lanius collurio*, la plus répandue sur le territoire métropolitain ;
- **Pie-grièche grise** *Lanius excubitor*, dont ne subsistent que deux noyaux de populations en France (Auvergne et Grand Est), espèce également hivernante ;
- **Pie-grièche à tête rousse** *Lanius senator*, d'influence méditerranéenne mais également présente sur une transversale reliant la Moselle à la Gironde ;
- **Pie-grièche méridionale** *Lanius meridionalis*, cantonnée à l'arc méditerranéen en période de nidification. Son aire de répartition s'étend quelque peu au cours de l'hiver avec des apparitions ponctuelles en Midi-Pyrénées, en Aquitaine ou encore en Poitou-Charentes ;
- **Pie-grièche à poitrine rose** *Lanius minor*, dont deux petits noyaux subsistent dans le sud-est de la France.

Les pies-grièches connaissent depuis plusieurs décennies un déclin de leurs populations qui selon les espèces est plus ou moins prononcé. Plusieurs facteurs sont avancés : évolution des pratiques culturelles, recul de l'élevage, défrichement, etc. A ces menaces rencontrées sur les sites de reproduction, s'ajoutent celles présentes sur les aires d'hivernage et les voies de migration et dont les connaissances restent encore aujourd'hui très lacunaires.

Pour tenter d'enrayer la chute des effectifs et la contraction parfois spectaculaire des aires de nidification, un Plan National d'Actions (PNA) fut rédigé en 2013 (Lefranc et Issa, 2013) en faveur de quatre des cinq espèces citées précédemment : la Pie-grièche écorcheur n'avait pas été retenue. Le PNA comprenait trois axes de travail :

- Amélioration des connaissances (répartition et effectifs des deux espèces, états de conservation des biotopes, causes de régression...);
- Conservation et restauration des biotopes ;
- Sensibilisation des acteurs concernés et du grand public (promouvoir l'agriculture extensive...).

Bien que non validé, ce « premier PNA » a toutefois permis l'émergence de dynamique régionale sous l'égide de déclinaisons régionales du plan. Ce fût le cas en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en Alsace (PRA Alsace couvrant la période 2012-2016, Buchel, 2012).

Sur la dynamique lancée depuis plusieurs années dans le Grand Est, les opérations se sont multipliées de nouveau en 2021 sur les noyaux de populations de la Pie-grièche grise et de la Pie-grièche à tête rousse, seules espèces PNA encore présentes en Grand Est (disparition de la population nicheuse de Pie-grièche à poitrine rose au cours des années 80 ; rares apparitions depuis).

Ce rapport synthétise le travail mené au cours de l'année 2021 sur l'ensemble de la région.

2 Contexte général

2.3 Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*

Liste rouge mondiale : **LC**

Liste rouge européenne : **LC**

Liste rouge France : **VU**



En déclin

2.3.1 État des populations européennes et françaises

Le pourtour méditerranéen constitue l'aire principale de reproduction de la Pie-grièche à tête rousse. Les zones de nidification s'étirent jusqu'au centre de l'Allemagne. L'espèce hiverne au sud du Sahara, le nord du continent africain formant une vaste zone de transit.

Polytypique, la Pie-grièche à tête rousse comprend plusieurs sous-espèces. En France continentale, on retrouve la sous-espèce nominale *Lanius senator senator*. En Corse, elle est remplacée par la forme *L. senator badius*. Plus à l'est, sur le continent européen évolue la forme *L. senator niloticus* (zone est de la Turquie, Syrie, etc.).

La population européenne est estimée entre 1,8 et 2,9 millions de couples. L'Espagne accueille à elle seule plus de 90% de la population, la France moins de 1% (European Environment Agency).



Figure 1. Répartition mondiale de la Pie-grièche à tête rousse

Birdlife international (2019) species factsheet : *Lanius senator*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 18/02/2019.
Jaune : zone de reproduction / vert : zone de transit / bleu : zone d'hivernage

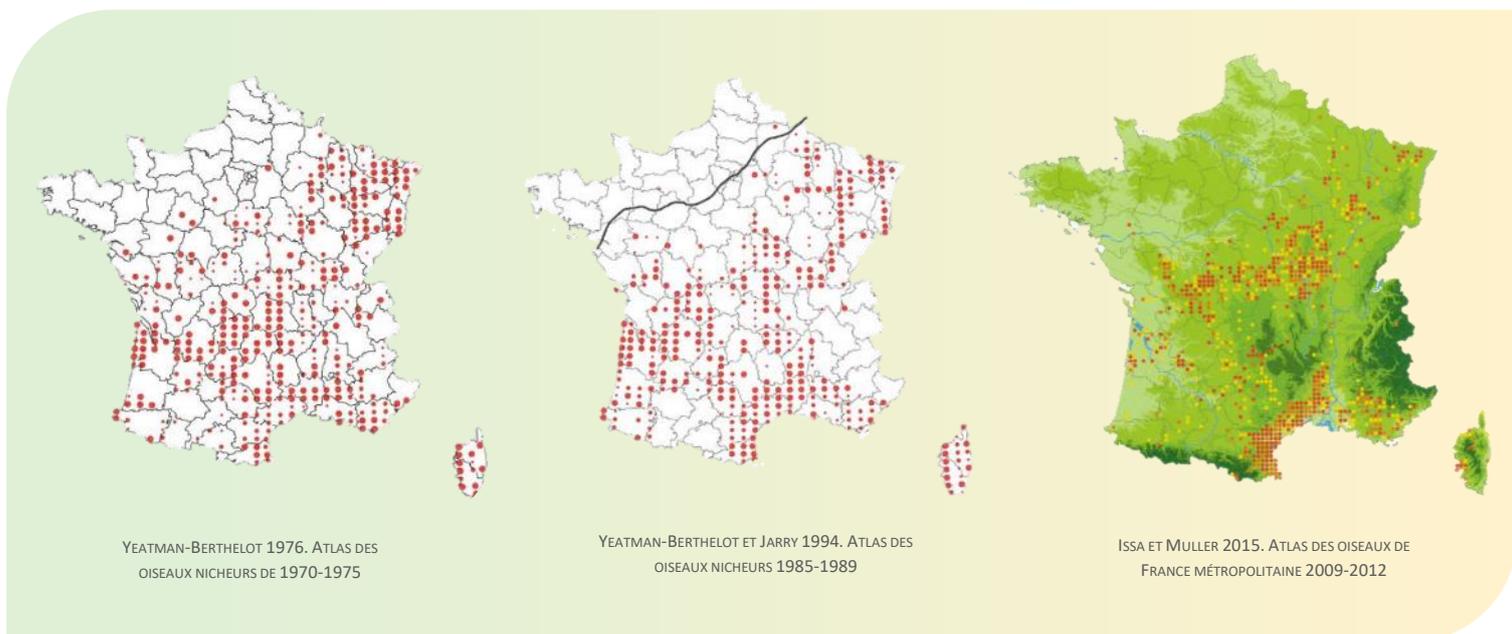


Figure 2. Évolution de la répartition en France de la Pie-grièche à tête rousse en période de nidification

L'aire de répartition de la Pie-grièche à tête rousse dans l'hexagone subit une sévère réduction depuis les années 60. Aujourd'hui, le noyau de population principal se focalise sur la côte méditerranéenne, les densités y étant les plus importantes sur sa frange est : de l'Ardèche aux Pyrénées-Orientales. L'espèce est également présente sur une ligne reliant la Gironde à l'est de la France.

D'après les derniers chiffres, la population reproductrice est estimée entre 4000 et 6000 couples. (A. Flitti, M. Caupienne, F. Gillot (2015), *in* Issa N. et Muller Y. coord.).

De retour de leurs quartiers d'hiver vers la mi-avril, les Pies-grièches à tête rousse peuvent arriver déjà appariées sur leur zone de nidification. Hors du domaine méditerranéen, les prairies et vergers pâturés extensivement correspondent à l'habitat de prédilection de l'espèce. La strate arborescente n'y est pas nécessairement abondante, 3 à 4 arbres peuvent suffire à faire d'une prairie un territoire attractif ; la Pie-grièche à tête rousse construira son nid au centre ou dans la partie basse d'un arbre et y déposera 5 à 6 œufs.

Essentielle, la présence de perchoirs permet à la pie-grièche de chasser les invertébrés à l'affût. Le régime alimentaire se compose principalement de coléoptères, d'orthoptères, d'hyménoptères, de lépidoptères, etc. La Pie-grièche à tête rousse ne dédaigne pas capturer de petits vertébrés, mais cela reste exceptionnel.

2.3.2 Contexte en région Grand Est

ALSACE

La Pie-grièche à tête rousse occupait une vaste partie du territoire alsacien jusqu'en 1965, elle nichait même jusqu'au cœur de la ville de Strasbourg (Isenmann & Schmitt, 1961 ; Schmitt, 1966 *in* Buchel 2013). À partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle s'enclenche un déclin de l'espèce. Les secteurs autour de Strasbourg sont délaissés, persiste seulement un noyau dans le Kochersberg. Ce dernier disparaît définitivement aux alentours de l'année 1975. A la même période, la population du Sundgau s'effondre de 95 % (Fernex, 1981 *in* Buchel 2013).

Au milieu des années 80, la population est estimée entre 60 et 90 couples répartis sur quatre secteurs : Pays de Hanau (30-40 couples), Alsace Bossue (15-20 couples), Sundgau (10-20 couples) et les collines sous-vosgiennes entre Colmar et Molsheim (10 couples environ). À cette même période, le Haut-Rhin perd ses dernières zones de cantonnement, la reproduction n'y sera dorénavant plus observée avec certitude.

La situation continue de se dégrader au cours des années 90 et 2000. En 2011, la population alsacienne est estimée 15-25 couples : Alsace Bossue et Pays de Hanau. Le recensement de 2015 mettra malheureusement en lumière la désertion de ce dernier secteur. Si dorénavant, la Pie-grièche à tête rousse se cantonne principalement en Alsace Bossue, des apparitions inopinées interviennent certaines années sur le Pays de Hanau. La situation de l'espèce est extrêmement critique avec 3 couples seulement aussi bien en 2016 qu'en 2017.

LORRAINE

Historiquement la Pie-grièche à tête rousse occupait un large pan de la Lorraine, évitant toutefois les secteurs de trop haute altitude et frais. À la fin du XIX^{ème} siècle, il est fait mention de la grande régularité de l'espèce autour du val de Metz : « C'est la plus commune de toutes les pies-grièches » (Quépat, 1899 *in* Lefranc, 2017).

La Lorraine n'est pas épargnée par le déclin généralisé de l'espèce au tournant des années 60. Fortement liée aux vergers pâturés, la Pie-grièche à tête rousse semble avoir subi de plein fouet la régression de ce type de système cultural au profit d'une agriculture plus intensive.

Au cours des décennies 1980-1990, la population de Lorraine est estimée à 200 couples (Lefranc, 2017) avec trois noyaux principaux : Saintois, Bassigny vosgien et Pays de Bitche. Elle continuait néanmoins à nicher sur le Lunévillois et dans le sud de la Meuse au milieu des années 2010. Ces reproductions revêtent toutefois d'un caractère exceptionnel en dehors des bastions historiques.

L'évolution des effectifs de la population du Saintois est réalisable à partir de trois études différentes. En 1994, IDELON & THIEROT constataient la présence de 36 couples nicheurs pour une densité de 0,18 couple / 100 ha.

En 1999, GENDRE dans le cadre de son étude estimait la population du Saintois plus qu'à 17 territoires, soit une densité de 0,1 couple / 100 ha (Gendre, 1999).

Enfin, suite à des prospections ciblées et un suivi de la population réalisés entre 2014 et 2017, il est établi un nombre moyen de 15 territoires pour une densité de 0,3 couple / 100 ha. Cette densité relativement bonne est à tempérer car elle suggérerait plus un phénomène de contraction du noyau de population probablement lié à une perte importante d'habitats favorables sur le secteur du Saintois (Leblanc *et al.*, 2014 ; Brunet, 2015 ; Schreiber, 2016 ; Jean *et al.* 2018).

Si l'on s'arrête au seul chiffre du nombre de territoires, on pourrait penser qu'une relative stabilité des effectifs semble s'être opérée depuis 1999 (17 territoires en 1999 contre 15 en 2014). Toutefois, cette donnée chiffrée est une fois de plus à nuancer puisque GENDRE observait seulement 4 individus isolés

sur les 17 territoires établis alors que Lorraine Association Nature en observait 6 sur les 15 territoires définis.

Entre 2014 et 2017, le nombre de territoires à l'échelle de la Lorraine oscille entre 15 et 19 et le succès de nidification de 6 à 9 (Jean, 2018). L'année 2017 fut exceptionnelle en termes de reproduction avec un total de 37 jeunes.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Comme dans les autres entités du Grand Est, la Pie-grièche à tête rousse a connu une période faste en Champagne-Ardenne. Ainsi l'espèce était considérée comme « assez commune partout » à la fin du XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle dans l'Aube (Ray, 1843 *in* Lefranc, 2017) et la Haute-Marne (Frionnet, 1925 *in* Lefranc, 2017).

Dans le cadre de la rédaction du premier atlas de Champagne-Ardenne, la Pie-grièche à tête rousse bénéficia d'efforts de prospection entre 1985 et 1989. Ce travail mit en évidence une population composée de moins d'une centaine de couples (Collectif des Ornithologues Champardennais, 1991). L'espèce se concentrait alors sur l'Argonne (principalement côté Ardennes), autour du Lac du Der et de manière plus éparse sur le sud Haute-Marne, sur l'ouest marnais (Marais de Saint-Gond) ou encore le sud de l'Aube (Pays d'Othe).

Une vaste enquête menée en 2009 et 2010 permit d'évaluer la population entre 50 et 75 couples (Gadot, 2010) et surtout de souligner la prévalence du sud de la Haute-Marne dans ces résultats (Bassigny et Apance-Amance). L'Argonne ardennaise a dans le même temps perdu la quasi-totalité de sa population.

Depuis cette enquête, les mentions annuelles n'ont cessé de décliner passant d'une vingtaine en 2012 et 2013 à moins de dix depuis 2014 (Gadot, 2018).

En 2018, une nouvelle enquête est menée sur les territoires historiques encore jugés propices à l'espèce : Bassigny, Apance-Amance, Plateau de Langres, Pays d'Othe. Les prospections englobèrent 32 mailles de 10x10km avec pour résultats 6 territoires de Pie-grièche à tête rousse dans le sud haut-marnais. L'espèce n'avait pas été retrouvée sur le secteur du Pays d'Othe. Cette enquête conclut à une baisse significative du nombre de territoires comparativement aux prospections de 2009 et 2010, avec toutefois des éléments relativisant cette mauvaise dynamique notamment la possibilité d'une fluctuation naturelle de la population (la Pie-grièche à tête rousse en est coutumière).

GRAND EST

À partir des derniers inventaires (2015 et 2016), Lefranc (2017) estime la population régionale entre **50 et 100 couples**. Il souligne toutefois que ces chiffres peuvent apparaître comme optimistes, compte tenu de la situation récente de l'espèce non clairement définie sur le territoire champardennais (dernière enquête datant de 2009-2010)

2.4 Pie grièche grise *Lanius excubitor*

Liste rouge mondiale : **LC**

Liste rouge européenne : -

Liste rouge France : **EN**

En déclin

2.4.1 État des populations françaises et européennes

La Pie-grièche grise *Lanius excubitor* comprend pas moins de neuf sous-espèces. La nominale *L. excubitor excubitor* possède une aire de répartition s'étendant des steppes du nord de l'Europe (Taïga) au centre de la France. En période internuptiale, l'espèce déserte les contrées nordiques et se disperse sur une vaste partie de l'Europe centrale, descendant jusqu'en Turquie sur la partie orientale et dans le sud de la France pour la partie occidentale.

Les estimations de la population à l'échelle européenne sont comprises entre 41 000 et 85 000 couples. Les noyaux principaux se situent dans le centre de l'Europe. La Pologne concentre près de 40% des reproducteurs, tandis que la Roumanie rassemble plus de 32% de la population européenne. Les pays scandinaves (la Finlande et la Suède) sont également des terres d'accueil pour l'espèce en période de reproduction : respectivement 15 % et 7 % du total européen (European Environment Agency).

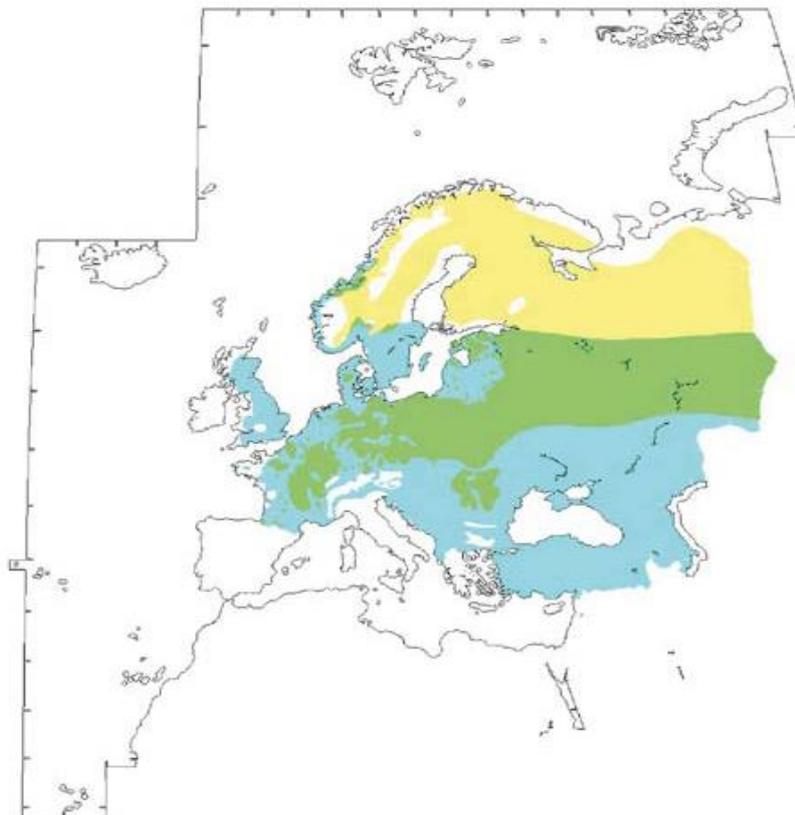


Figure 3. Distribution européenne de la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*

Bird of the western palearctic (2007) (Jaune : aire de nidification / vert : présence toute l'année / bleu : aire d'hivernage)

En France, d'après les derniers chiffres issus de l'enquête nationale de 2009, le nombre de couples s'échelonne entre 552 et 1275 couples (Lefranc, 2015), Pie-grièche grise, *in* Issa N. et Muller Y. coord.). L'enquête précédente menée en 1993-1994 (Lefranc, 1999) avait permis d'estimer la population reproductrice à 1700-5000 couples. Le déclin entre ces deux inventaires avoisine les 75% : Lefranc (2011) soulignait alors que la Pie-grièche grise s'avérait « être l'un des passereaux les plus menacés de France ».

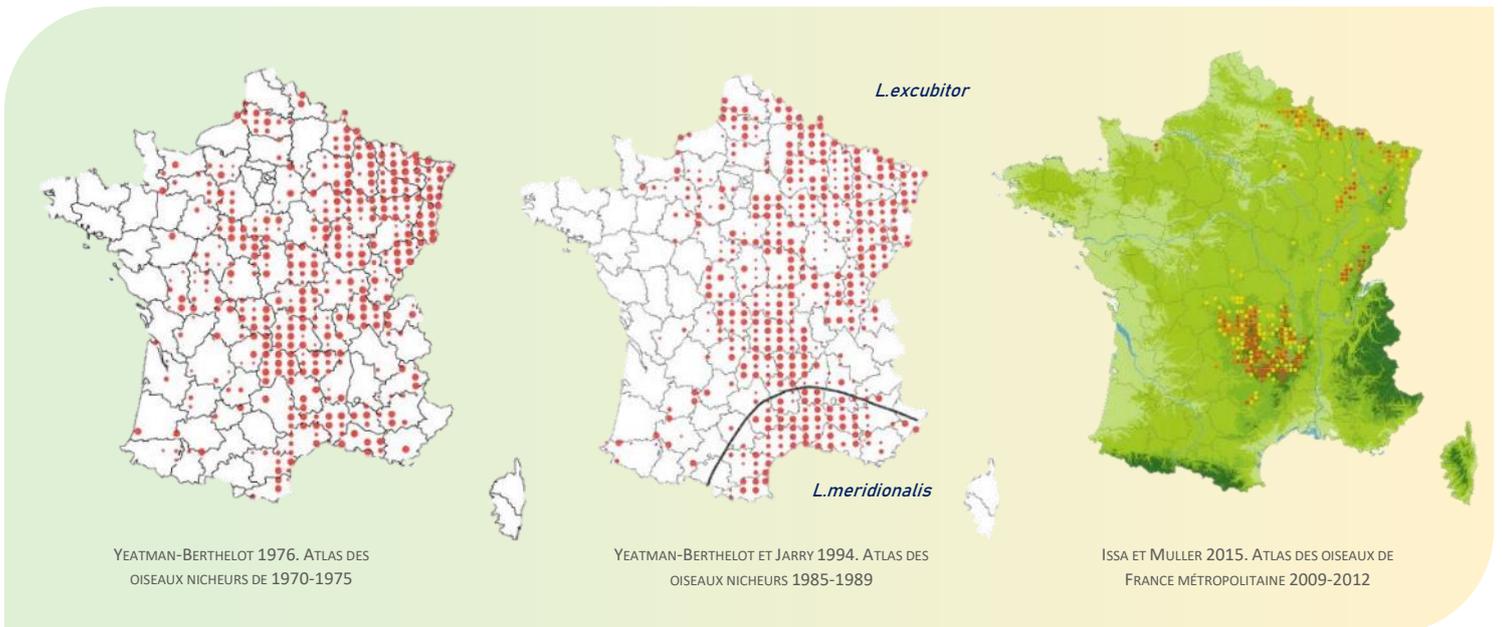


Figure 4. Évolution de la répartition en France de la Pie-grièche grise en période de nidification

Le recul du nombre de couples s'accompagne d'une diminution très importante de l'aire de répartition de l'espèce. Une fragmentation nette s'est formée avec d'un côté le bastion du Massif Central et de l'autre le noyau de l'est de la France ; lui-même morcelé.

Les Pies-grièches grises se cantonnent dès la mi-mars. Encore bien repérables, les couples deviendront par la suite nettement plus discrets lors de la phase de couvain. Le nid, positionné généralement dans un arbre, peut contenir de 4 à 6 œufs. Une fois ces derniers éclos, l'activité deviendra plus intense. La Pie-grièche grise chasse à l'affût aussi bien les insectes (coléoptères coprophages notamment) que les micromammifères (Campagnol des champs (*Microtus arvalis*)).

Lorsque la saison de reproduction est terminée, des individus se maintiennent sur les zones de nidification, cela se vérifierait surtout chez le mâle plus sédentaire et affilié à son territoire. On retrouve par ailleurs des oiseaux venus des contrées plus septentrionales.

Des hivernants descendent jusque dans le sud de la France où ils côtoient alors la Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) cantonnée au pourtour méditerranéen.

La population en période hivernale est estimée entre 1000 et 5000 individus (N. Lefranc, 2015), Pie-grièche grise, *in* Issa N. et Muller Y. coord.). Tout comme l'aire de reproduction, la répartition de l'espèce en phase hivernale s'est nettement amoindrie depuis les années 70-80. Le sud-ouest de la

France est quasi déserté. Certains secteurs du Centre Val de Loire ou de la Normandie connaissent également des abandons.

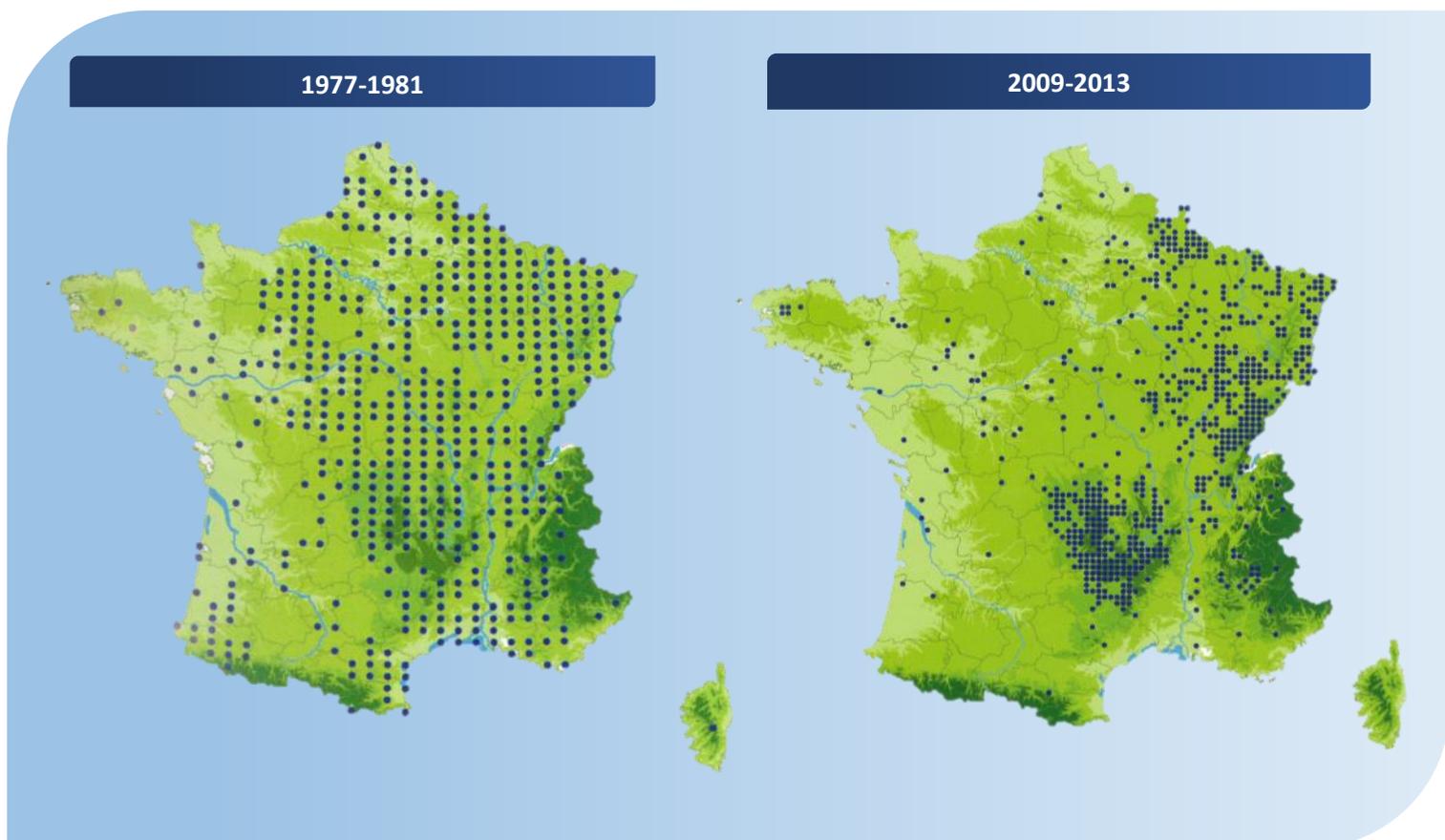


Figure 5. Évolution de la répartition en France de la Pie-grièche grise en période hivernale
Issa et Muller 2015. Atlas des oiseaux de France métropolitaine 2009-2012

2.4.2 Contexte en région Grand Est

ALSACE

Jusque dans les années 60, l'Alsace constituait un territoire important pour la Pie-grièche grise. Plusieurs mentions historiques mettent en avant la grande occurrence de l'espèce. Ainsi Schneider (*in* Buchel, 2013) souligne la sédentarité de la Pie-grièche grise sur toute la plaine d'Alsace, avec même des nidifications aux portes des grandes villes : Strasbourg en 1917 (Baumeister, 1920-23 *in* Buchel, 2013). Au-delà de sa vaste répartition, la Pie-grièche grise présente des densités élevées qui laissent rêver de nos jours : exemple de la commune de Jepsheim dans le Haut-Rhin où 11 pontes furent recensées durant la saison 1955 (Claudon *in* Muller et *al.*, 1998) ; ce secteur est dorénavant déserté. Dans le centre de l'Alsace, l'espèce a également disparu bien qu'encore abondante dans les années 70 : Kempf (1976 *in* Buchel, 2013) indiquait une densité de couples de 10 à 15 pour 10000 ha. Dix ans plus tard, seulement 2 couples se maintenaient.

Le Sundgau (sud du Haut-Rhin) accueillait 30 couples dans les années 60. Cette population s'est éteinte dans le courant des années 90 (Fernex, 1996 *in* Buchel, 2013).

Dans les années 80, l'état de la population, descendue à une cinquantaine de couples, valut à la Pie-grièche grise son inscription au Livre rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace (C.E.O.A, 1989).

Fin des années 90, la population semblait se maintenir avec 40-90 couples (Muller *et al.*, 1998). L'enquête nationale menée en 2009 mit en lumière une situation passablement détériorée avec une estimation de 13-20 couples.

Depuis la population alsacienne n'a cessé de s'effriter :

- 12 couples en 2013 (Buchel & Didier, 2014)
- 2 couples/territoires en 2014 (Buchel & Didier, 2015)
- 4 couples en 2015 (Buchel & Didier, 2016)
- 3 couples en 2016 (Didier & Mokuenko, 2017)
- 2 couples en 2017 (Didier, Cornen & Dupuis, 2018)

Les espoirs reposent dorénavant sur la seule Alsace Bossue.

En période hivernale, ces dernières années, le nombre d'observations s'échelonne de 128 à 181 (Didier *et al.*, 2018). La Pie-grièche grise occupe les rieds de plaine, le nord et l'ouest de Mulhouse, la Petite Camargue Alsacienne ainsi que le Sundgau.

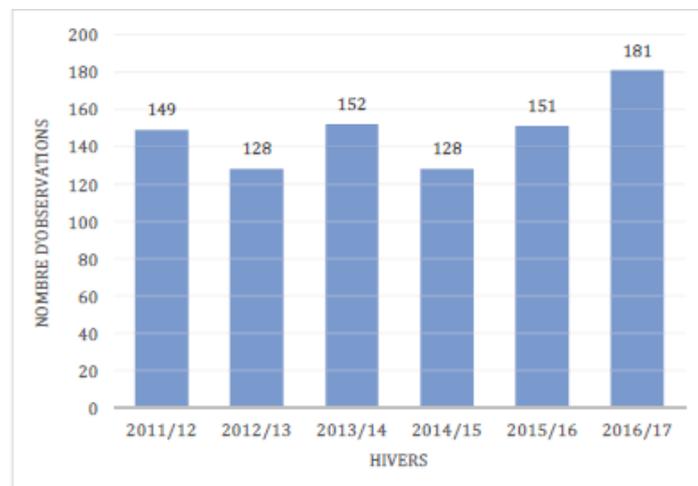


Tableau 1. Évolution du nombre de mentions de Pie-grièche grise en Alsace en période hivernale.
Didier, Cornen, Dupuis. 2018

LORRAINE

La Pie-grièche grise était autrefois très commune et somme toute bien répandue sur le territoire de la Lorraine : « Pas rare en été » sur le secteur Moselle d'après Holande (1851 *in* Lefranc, 2017), « la plus commune et la plus connue » en Meuse selon l'abbé Tiolay (1872-1877 *in* Lefranc, 2017).

Comme l'Alsace voisine, la Lorraine a vu sa population de Pie-grièche grise décroître au milieu du XX^{ème} siècle.

À la fin des années 90, la population pouvait être estimée à une centaine de couples par département (Lefranc, 1999). Une enquête menée sur deux années (2008-2009) par le Centre Ornithologique Lorrain (COL) dans le cadre de l'enquête nationale a révélé une forte chute des effectifs nicheurs mais difficilement quantifiable étant donné le peu de recul dont on disposait sur les populations (Patier, 2009 *non publié*). La fourchette des effectifs nicheurs pour cette enquête avait été estimée entre 36 et 75 territoires en période de nidification pour la Lorraine. Cette enquête a montré que la distribution était déjà jugée comme très clairsemée avec des noyaux aux effectifs très réduits. Le tiers nord de la région (au-dessus d'une ligne horizontale au nord de Pont-à-Mousson) regroupait deux tiers des

effectifs connus (14 territoires sur les 23). Ici et là, quelques petits bastions regroupaient encore 2 à 3 cantons (54/55 : Jarnisy, 57 : Nord de Thionville, Secteur de Bischwald). Dans l'est du département des Vosges, il ne restait plus qu'un mâle isolé en région de Saint-Dié et entre 1 et 3 couples en région de Corcieux et dans la vallée du Neuné.

D'autres suivis de population tendent à confirmer un déclin fort et rapide des populations. Dans les Vosges, une population étudiée par LEFRANC depuis 1988 a permis de mettre en évidence les fortes fluctuations de cette population, avec une tendance au déclin à partir de 1995. Un pic de 14 couples nicheurs a été observé en 1994, soit pratiquement un couple pour 100 ha dans les zones favorables. En 2009, il n'en restait plus que 1 (Lefranc, 2010).

Situation analogue pour le noyau du nord-ouest meusien (près de Stenay-Mouzay), composé de 6 territoires en 2008, il n'en compte plus que 3 en 2009, 1 en 2013 et 0 en 2014 (*info COLLET M. (LPO Meuse) via LOANA*).

La région naturelle que représente l'**ouest vosgien**, accueille la plus grande partie des effectifs régionaux, c'est-à-dire 90 % des couples nicheurs en 2014. L'espèce se concentre ainsi désormais essentiellement sur ce secteur qui offre encore à l'espèce des conditions de vie et de nidification plus favorables, et qui reste globalement moins affectées par l'intensification agricole en Lorraine (Leblanc *et al.*, 2014).

Aujourd'hui l'espèce se répartit en trois bastions :

- Ouest Vosgien, de loin le plus important ;
- Moselle Est, comprenant le territoire du parc régional des Vosges du Nord et le Pays de Bitche ;
- Moselle Nord et notamment le Pays des Trois Frontières.

Des recherches sur les derniers noyaux lorrains permirent d'évaluer la population à 52 couples (Schreiber, 2016) : 34 dans l'Ouest Vosgien, 15 en Moselle Est et 3 sur le Pays des Trois Frontières. L'année 2017 a connu une petite baisse des cantonnements avec une fluctuation plus importante des secteurs situés en périphérie des noyaux (Jean, 2018).

Les données en dehors de la période de reproduction diminuent ces dernières années, avec une chute drastique à l'hiver 2016/2017. Ce chiffre était en étroite corrélation avec le très faible succès reproducteur de l'année 2016 (Jean, 2018).

CHAMPAGNE-ARDENNE

À la fin du XIX^{ème} siècle, Ray (1843 *in* Lefranc, 2017) soulignait que l'espèce était « commune en tant que nicheur ». Au milieu des années 60, Erard et Spitz (1964 *in* Lefranc, 2017) qualifiaient la Pie-grièche grise sur les Marais Saint-Gond comme un « des oiseaux les plus caractéristiques » de ce secteur ; la population y était estimée à 88-90 couples. 20 ans plus tard, le constat était sans appel avec une diminution catastrophique de la Pie-grièche grise en période de reproduction (Collectif des Ornithologues Champardennais, 1991). Les ornithologues soulignent même qu'en hiver, alors que les individus nordiques devraient venir grossir le cartel des oiseaux sédentaires, les observations sont « à peine plus fréquentes ». Au début des années 90, le département des Ardennes constituait le bastion de l'espèce avec également des noyaux sur la Champagne-humide, les Marais de Saint-Gond, le Tardenois et dans une moindre mesure le sud de la Haute-Marne.

L'enquête nationale de 2009 a permis de mesurer l'extrême fragilité de la population avec un nombre de couples compris en 35 et 55 (Mionnet, 2009) :

- Bassigny 10-15 couples ;
- Thiérache ardennaise et Porcien 15-20 couples ;
- Est et nord-est des Ardennes 10-15 couples ;
- Marais St Gond 3-5 couples, là où dans les années 60 la population comprenait près de 90 couples.

D'après les données des dernières années, le déclin de l'espèce semblait se poursuivre et afin de mieux l'évaluer, des prospections spécifiques ont été menées en 2017. Les résultats sont effarants avec 8 cantons seulement : 4 dans les Ardennes, aussi peu en Haute-Marne (Bassigny). La Pie-grièche grise est au bord de l'extinction pour ce qui est de sa reproduction.

La Pie-grièche grise connaît également un déclin de sa population hivernante. Entre les années 2009 et 2013, la moyenne des observations tournait autour de 120 ; le nombre de communes concernées par la présence hivernale de l'espèce compris entre 40 et 80.

Sur les cinq dernières années, le recul des observations est très net avec au maximum 80 observations. L'aire d'hivernage se morcelle également avec moins de 30 communes fréquentées.

GRAND EST

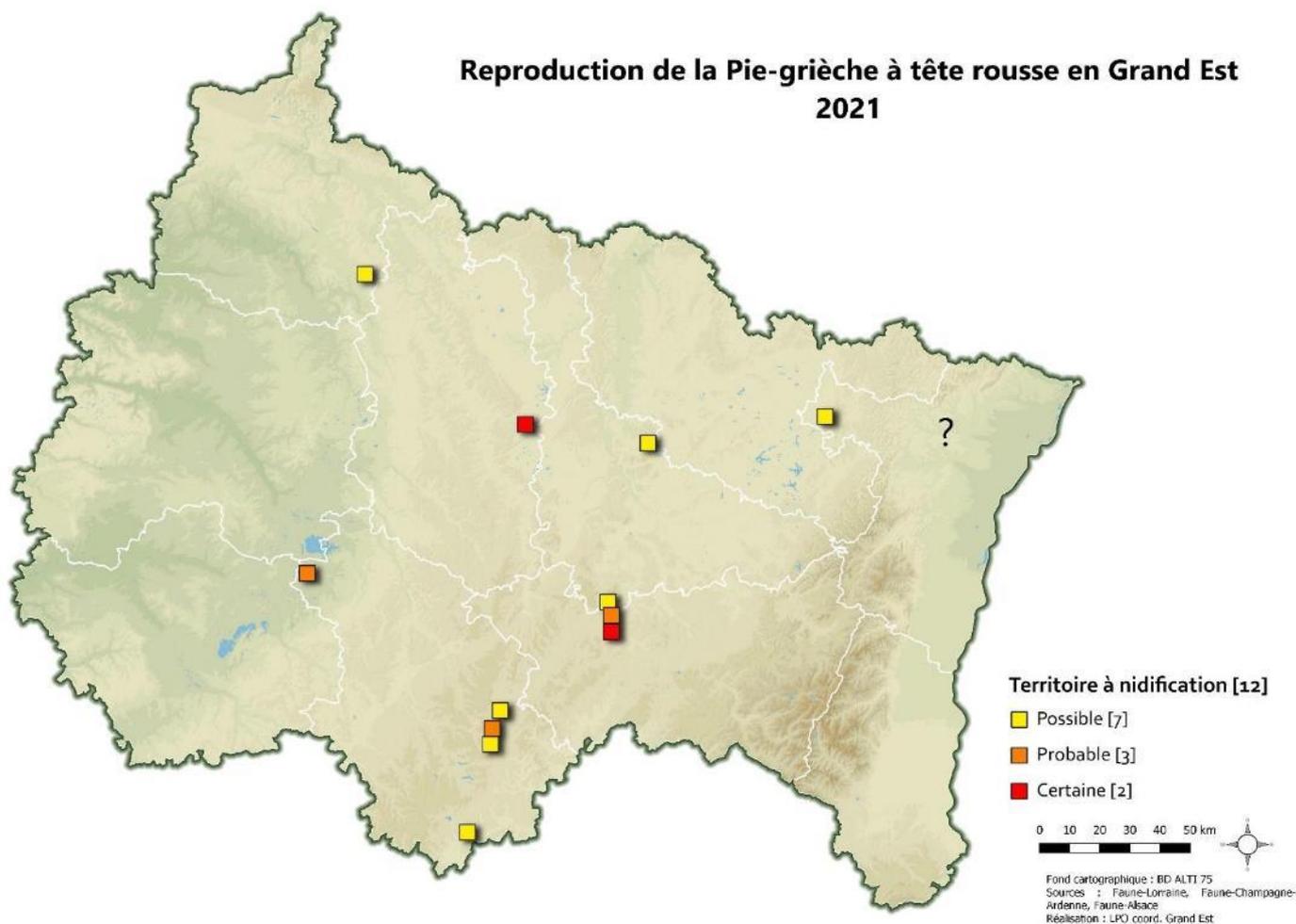
D'après les derniers suivis menés en Grand Est, Lefranc (2017) estime la population régionale entre **70 et 100 couples**.

3 Actions de connaissance en 2021

3.3 Pie-grièche à tête rousse

Pour l'Alsace, les efforts continuent d'être portés sur un secteur compris entre Sarre-Union et Sarrewerden.

L'espèce n'a pas fait l'objet d'un suivi appuyé en Lorraine et Champagne-Ardenne, ces territoires ayant bénéficié d'enquêtes respectivement en 2017 et 2018.



Carte 1. Répartition spatiale des territoires de Pie-grièche à tête rousse identifiés en 2021 dans le Grand Est

Résultats

En 2021, les territoires de Pie-grièche à tête rousse s'élevaient au nombre de 12, soit un chiffre équivalent à la saison 2020. Ce résultat ne reflète que très partiellement l'état de la population à l'échelle du Grand Est puisque rappelons-le, en Lorraine et en Champagne-Ardenne les données ne sont pas exhaustives : absence de suivis ciblés.

SECTEUR	NOMBRE DE TERRITOIRE	NIDIFICATION
CHAMPAGNE-ARDENNE	6	
Argonne		
Bayonville	1 individu	Possible
Champagne Humide		
Puellemontier	1 couple	Probable
Bassigny		
Val-de-Meuse	1 couple 1 individu	Probable Possible
Bassoncourt	1 individu	Possible
Plateau de Haute-Saône		
Chassigny	1 individu	Possible
LORRAINE	5	
Saintois		
Frenelle-la-Petite	1 couple	Probable
Fraisnes-en-Saintois	1 individu	Possible
Juvaincourt	1 couple	Certaine
La Woëvre		
Heudicourt-sous-les-Côtes	1 couple	Certaine
Le Plateau Messin		
Jeandelaincourt	1 individu	Possible
ALSACE	1	
Alsace Bossue		
Sarrewerden	1 individu	Possible

Tableau 2. Liste des communes occupées par la Pie-grièche à tête rousse durant la phase de nidification en 2021

Parmi les quatre territoires avec couples identifiés en 2021, la présence de jeunes est documentée sur la moitié pour un effectif total de 9. Pour les deux autres territoires avec individus appariés, la production effective de jeunes ne doit pas être exclue.

La comparaison avec les résultats des années antérieures est à apprécier suivant le degré de pression d'observation et la tenue ou non de suivis spécifiques. Ces items se voulant variables d'une année à l'autre et d'un territoire à l'autre, les graphiques d'évolution seront présentés dans les parties dédiées aux ex-régions.

CHAMPAGNE-ARDENNE

La dernière enquête sur la Champagne-Ardenne remonte à trois ans, il n'y a pas eu de suivi particulier en 2021. En conséquence, les informations sur la Pie-grièche à tête rousse se veulent très partielles mais quelques données opportunistes, réalisées notamment dans la moitié sud de la Haute-Marne, permettent d'atteindre un nombre de territoire deux fois plus élevés que la saison précédente : 6 territoires dont 2 avec couple.

Un individu fut contacté sur le finage de Bayonville (08) à la mi-juin et ce pour la troisième année consécutive. Les indices de nidification pour ce cantonnement demeurent encore peu probants pour le moment. Rappelons que dans le département des Ardennes, la reproduction est réduite à l'état de supposition depuis de nombreuses années : aucun indice certain depuis plus de 10 ans.

La présence de deux individus appariés est rapportée sur la commune de Rives-Dervoise (52) dans le courant du mois de mai. La Pie-grièche à tête rousse est familière de ce secteur de la Champagne-humide et le fréquente quasi-annuellement depuis plusieurs années.

Pour la première fois depuis 2012, la présence de la Pie-grièche à tête est rapportée dans la Vingeanne, région située à l'extrême sud de la Haute-Marne. Des prospections avaient été menées en 2018 dans cette partie de la Champagne-Ardenne mais sans résultats favorables. Cet état de fait s'expliquait sans doute davantage à un phénomène de variation annuelle plutôt qu'à un total abandon de ce territoire. L'observation opérée en 2021 valide en partie cette analyse. La tenue d'une future enquête sur cette espèce permettra sans doute d'en savoir un peu plus sur le statut de la Pie-grièche à tête rousse dans ce secteur haut-marnais.

Le Bassigny demeure le principal pourvoyeur de données ces dernières années avec pour 2021 un total de 3 territoires : des observateurs profitent de leur présence pour le suivi du Milan royal, autre espèce bénéficiant d'un PRA, pour effectuer une veille concise sur certains lieux de reproduction historiques. Un couple occupait la commune, très étendue, de Val-de-Meuse, accompagné d'un individu esseulé. La Pie-grièche à tête rousse fréquentait également le village voisin de Bassoncourt.

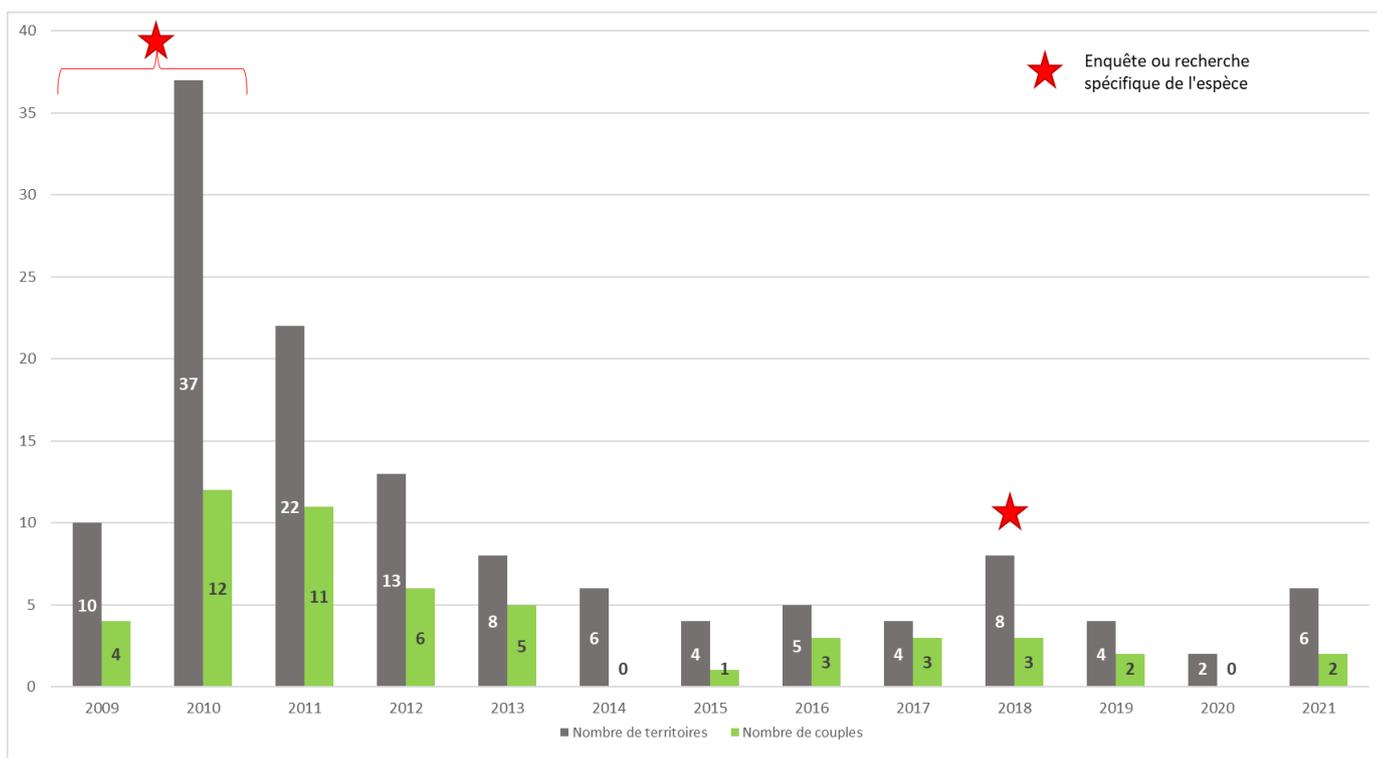


Figure 6. Évolution des nombres de territoires et de couples de Pie-grièche à tête rousse en Champagne-Ardenne entre 2009 et 2021

(Mentions corrélées à un indice de nidification possible à certain. Les résultats constituent des minima)

LORRAINE

À l'image de la saison précédente, 2021 constitue une année de transition dans le suivi de cette espèce, les efforts s'étant davantage portés sur des actions de conservation.

Le nombre de territoires pour la Lorraine s'élève à au moins cinq. Le bastion du Saintois en comprend deux à trois avec :

- Un couple sur la commune de Juvaincourt (88) ayant produit 3 jeunes. Cette localité est occupée depuis de nombreuses saisons et accueille les bonnes années, 2 couples reproducteurs.
- Un couple sur la localité de Frenelle-la-Petite (88). Il peut s'agir des mêmes individus appariés que ceux cités précédemment, les localisations des données étant distantes de moins de 1 km.
- Un individu sur la commune de Fraisnes-en-Santois (54).

Ces observations constituent des minima pour le secteur du Saintois, noyau principal de l'espèce à l'échelle régionale, qui les années où la pression d'observation se veut forte, atteint aisément une quinzaine de cantonnements avec une large majorité de couples reproducteurs.

Pour la deuxième année consécutive, la Pie-grièche à tête rousse a pris ses quartiers d'été dans les environs du Lac de Madine (55) avec à la clé la naissance de 3 jeunes (au moins 1 en 2020).

Une incursion de l'espèce est également rapportée sur les hauteurs de la vallée de la Seille (54), à Jeandelaincourt. Il s'agit d'une localisation un peu atypique au regard des données connues de ces dix dernières années en Lorraine, mais la commune possède encore des herbages et des vergers et il n'est pas totalement exclu que la Pie-grièche à tête rousse puisse y assouvir son cycle de reproduction. Des

preuves plus tangibles devront être recueillies dans les prochaines années pour évaluer plus clairement la situation de l'espèce sur ce secteur de Meurthe-et-Moselle.

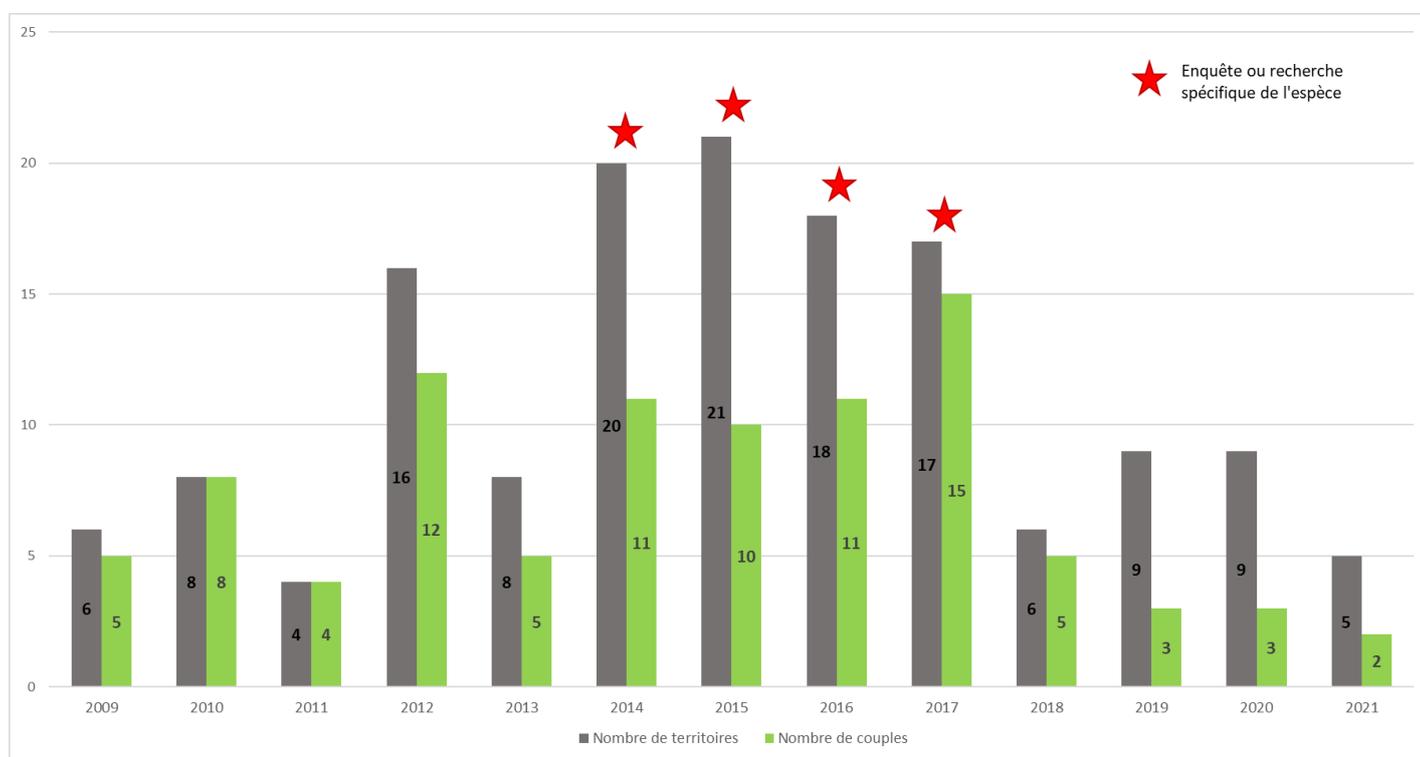


Figure 7. Évolution des nombres de territoires et de couples de Pie-grièche à tête rousse en Lorraine entre 2009 et 2021
(Mentions corrélées à un indice de nidification possible à certain. Les résultats constituent des minima)

Les résultats de la saison 2021 n'ont pas de valeur d'exhaustivité compte tenu de l'absence de suivi spécifique. On remarque seulement que les secteurs où l'espèce est habituellement bien présente ou ceux bénéficiant d'une attention particulière (cas du Lac de Madine où la mise en œuvre de comptages réguliers de l'avifaune sur le plan d'eau implique la présence périodique d'observateurs sur ce secteur) demeurent occupés.

La résurgence de l'espèce sur des communes non renseignées depuis au moins 10 ans laisse présager de la présence d'une population légèrement plus étoffée que celle comptabilisée ces dernières années. Toutefois ces données sporadiques ne doivent pas occulter la mauvaise situation dans laquelle se trouve la Pie-grièche à tête rousse.

ALSACE

Comme à l'accoutumé, des prospections furent entreprises le long de la vallée de la Sarre, sur le secteur de Sarre-Union / Sarrewerden, un des derniers fiefs de l'espèce avec l'observation d'un unique individu. Les précédentes années, au moins un couple occupait les vergers de ce coin d'Alsace Bossue avec la production d'au moins une nichée, si l'on excepte la saison 2016 (conditions météorologiques défavorables ayant conduit à de nombreux échecs de reproduction). L'effritement de la population de ce secteur alsacien semble se poursuivre.

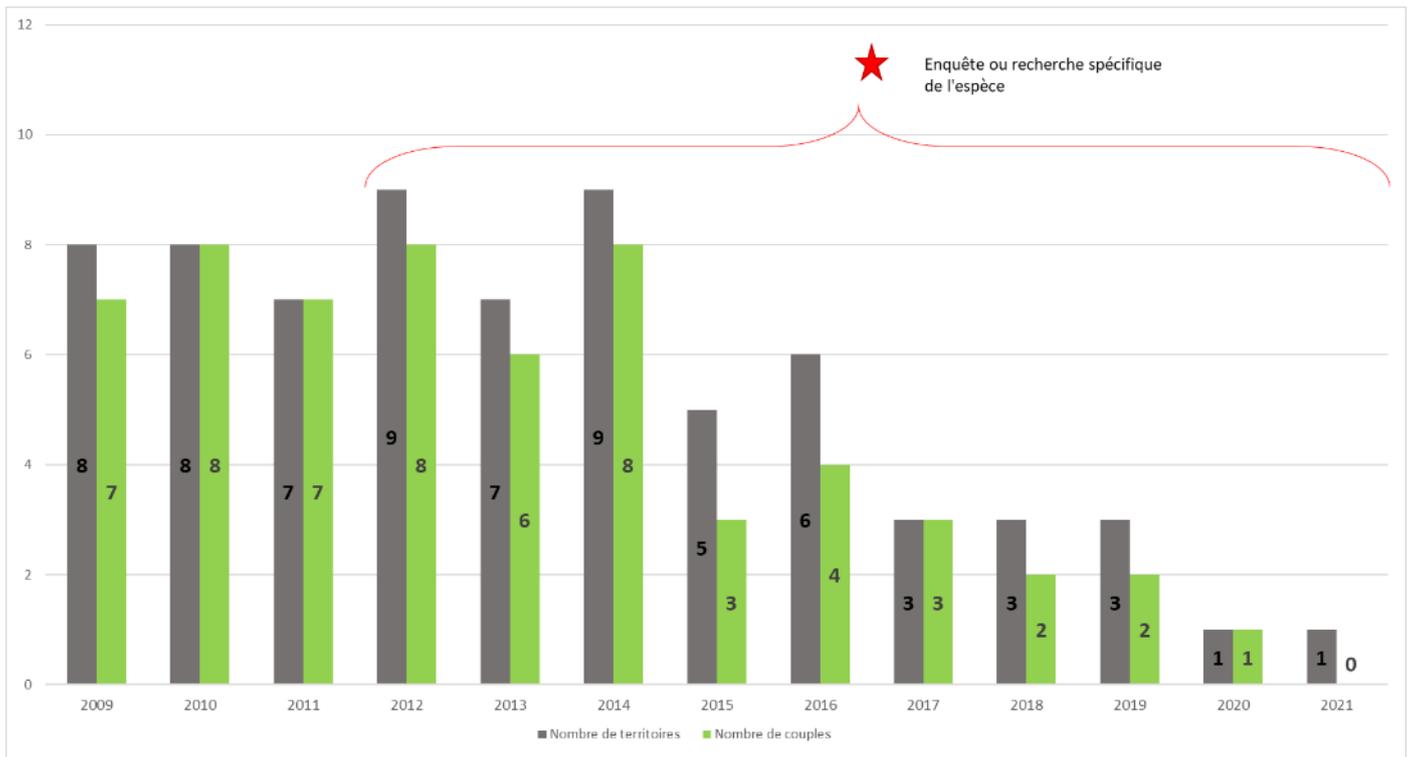


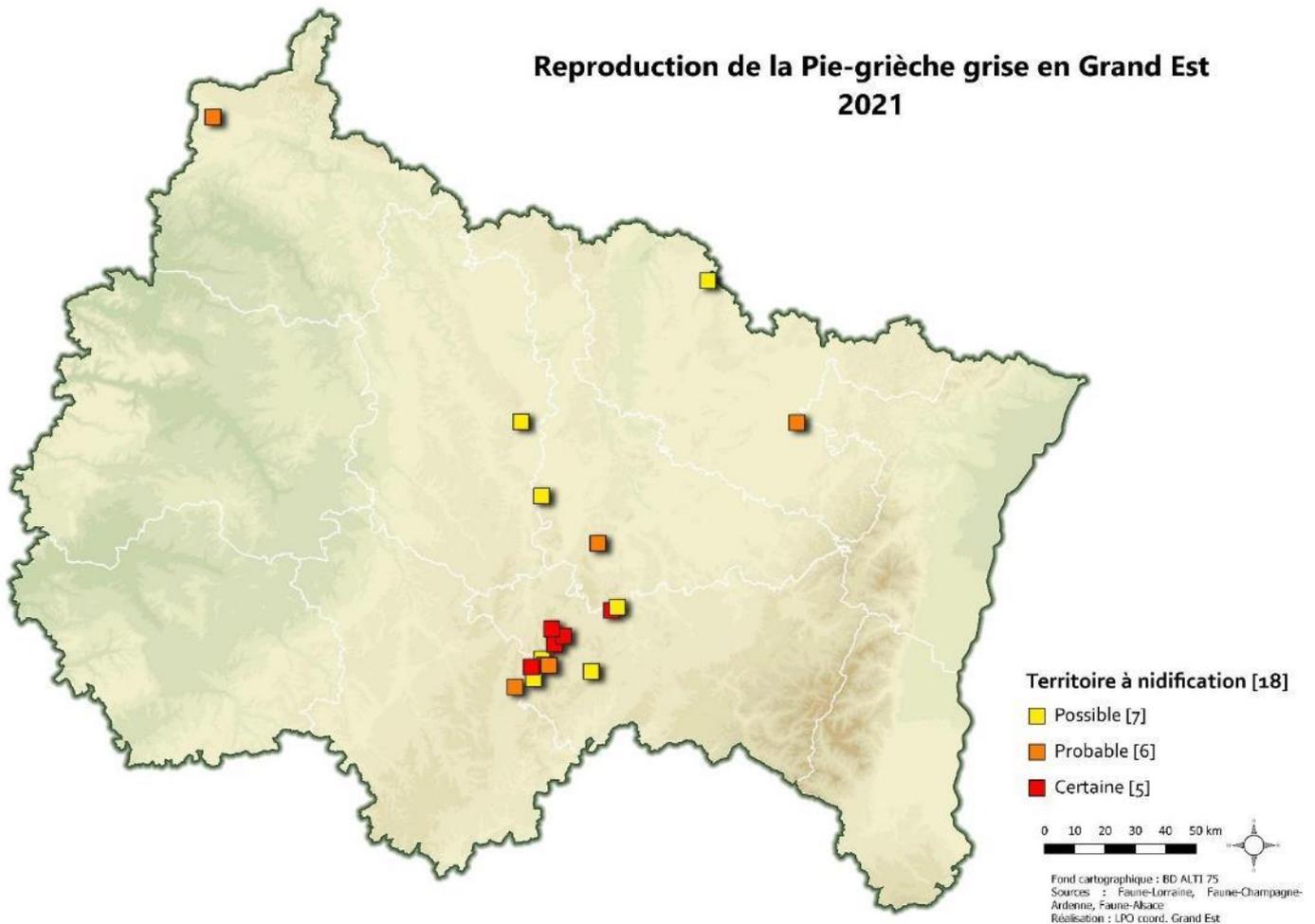
Figure 8. Évolution des nombres de territoires et de couples de Pie-grièche à tête rousse en Alsace entre 2009 et 2021
(Mentions corrélées à un indice de nidification possible à certain. Les résultats constituent des minima)

Les précédentes années, des informations partielles concernaient le secteur du Piémont Est des Vosges du Nord, mais la LPO Alsace n'a pas été destinataire des éventuels contacts de l'espèce recensés en 2021. La Pie-grièche à tête rousse y est donc possiblement encore présente.

3.4 Pie-grièche grise

3.4.1 Suivi de la reproduction

A l'instar de sa consœur à tête rousse, pour la Pie-grièche grise aussi, l'année 2021 est à considérer comme de transition avec très peu d'inventaires spécifiques menés à travers la région.



Carte 2. Répartition spatiale des territoires de Pie-grièche grise identifiés en 2021 dans le Grand Est

Résultats

Les données opportunistes ainsi que les rares suivis appuyés menés en 2021 fournissent un total de 18 territoires de Pie-grièche grise dans le Grand Est. Sept d'entre eux concernent des individus appariés et des informations précises sur la présence de jeunes sont disponibles seulement pour 2 de ces 7 couples.

Les résultats globaux sont en deçà de ceux récoltés les précédentes années, mais aisément explicable de par une faible présence sur le terrain.

SECTEUR	NOMBRE DE TERRITOIRE	NIDIFICATION
CHAMPAGNE-ARDENNE	3	
Thiérache Ardennaise		
Neuville-lez-Beaulieu	1 individu	Probable
Bassigny		
Champigneulles-en-Bassigny	1 couple	Probable
Soulaucourt-sur-Mouzon	1 individu (couple supposé)	Certaine
LORRAINE	15	
Bassigny		
Aingeville	1 couple 1 individu	Probable Probable
Hagneville-et-Roncourt	1 couple	Certaine
Longchamp-sous-Châtenois	1 couple	Certaine
Médonville	1 individu	Possible
Rouvres-la-Chétive	1 couple	Certaine
Vrécourt	1 individu	Possible
Sainctois		
Frenelle-la-Grande	1 individu	Possible
Frenelle-la-Petite	1 couple	Certaine
Germiny	1 individu	Probable
Secteur de Vittel		
Lignéville	1 individu	Possible
Les Hauts de Meuse		
Trondes	1 individu	Possible
Buxières-sous-les-Côtes	1 individu	Possible
Le Pays des Trois Frontières		
Filstroff	1 individu	Possible
Le Pays des Etangs		
Insviller	1 couple	Probable
ALSACE	0	
Présence de l'espèce non exclue		

Tableau 3. Liste des communes occupées par la Pie-grièche grise dans le Grand Est durant la phase de nidification en 2021

CHAMPAGNE-ARDENNE

Le Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA) a engagé en 2021 une surveillance de la Pie-grièche grise sur son territoire afin d'actualiser les connaissances depuis le dernier suivi opéré en 2017.

Ces prospections ciblées sur les secteurs propices ont permis de déceler une présence de l'espèce en Thiérache Ardennaise. Si l'observation se rapporte à un unique individu, elle vient mettre un terme à presque 10 ans de disette dans ce secteur des Ardennes. Le département accueillait encore jusqu'au milieu des années 2000 le plus gros du contingent des individus nicheurs à travers la Champagne-Ardenne, mais depuis les cantonnements n'ont eu de cesse de s'effondrer au fil des remembrements et des dégradations d'habitats.

Le graphique suivant détaille l'évolution des territoires de Pie-grièche grise depuis 2009. En dehors des années où des prospections généralisées sont conduites, les résultats sont à prendre avec beaucoup de précaution. Une donnée zéro ne vaut pas absence totale de l'espèce.

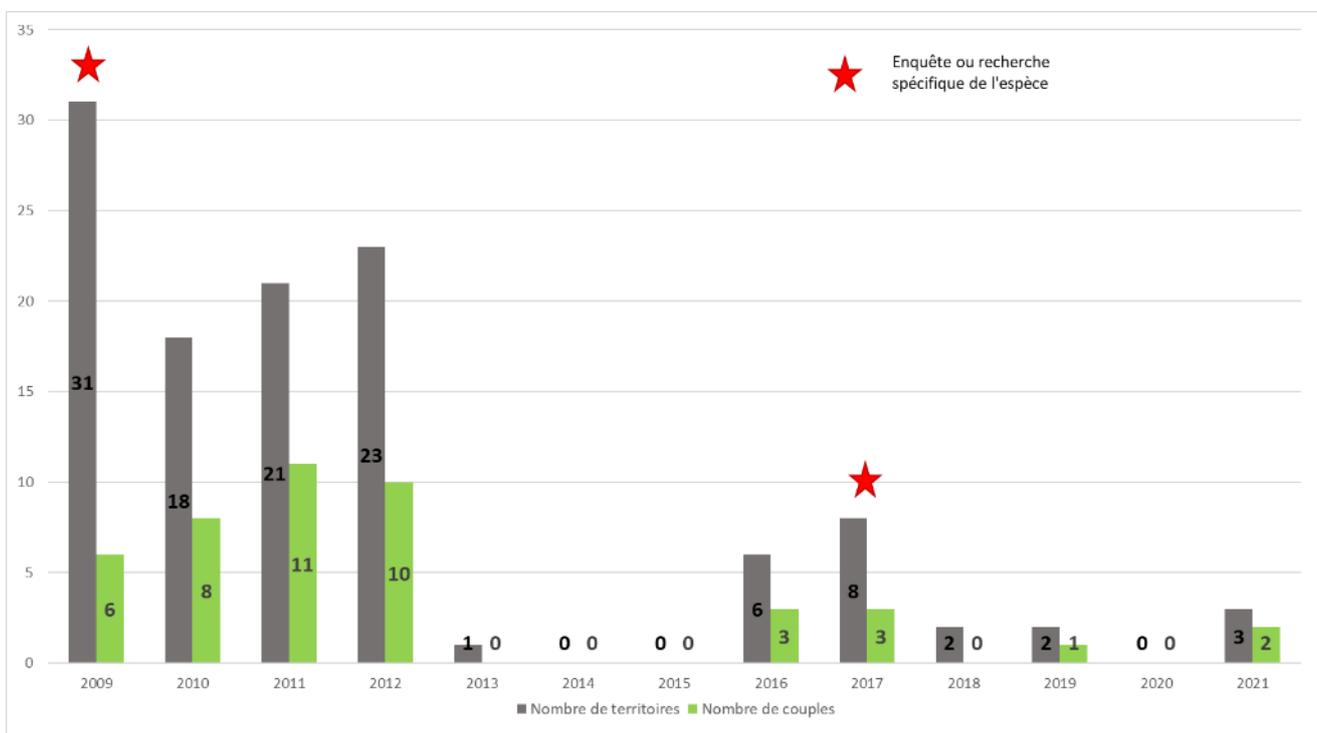


Figure 9. Évolution du nombre de territoires et de couples de Pie-grièche grise en Champagne-Ardenne entre 2009 et 2021. (Données associées à un code nicheur possible à certain. Les résultats constituent des minima)

Le Bassigny haut-marnais recueille deux mentions de Pie-grièche grise et non des moindres puisqu'elles se rapportent à des individus appariés :

- Commune de Champigneulles-en-Bassigny : 1 couple dont la reproduction n'a pas été confirmée avec certitude. Cette donnée se situe au cœur d'un triangle reliant Breuvannes-en-Bassigny, Hâcourt et Robécourt (88) où la Pie-grièche grise s'y observe quasi annuellement depuis le début des années 2010.
- Commune de Soulaucourt-sur-Mouzon : 1 individu contemplé transportant une proie (information L. Thérit, V.Natura). Malgré les recherches la localisation du nid est restée incertaine.

LORRAINE

L'Ouest Vosgien conserve son statut de principal bastion de l'espèce à l'échelle régionale en étant cette année encore le plus important pourvoyeur de données et ce malgré l'absence d'un suivi spécifique. Les données se distribuent sur les secteurs communément occupés ces dernières saisons comme l'Ouest Vosgien, le Saintois ou encore le Pays des Trois Frontières. Apparaissent également aux côtés de ces territoires de prédilections, des endroits plus exclusifs où la présence se veut nettement moins coutumière.

Le Bassigny lorrain polarise environ la moitié des 15 territoires répertoriés en Lorraine en 2021. Sur les 7 points accueillant la Pie-grièche grise en période de nidification, 4 concernent des individus appariés. S'il s'avère que la présence de jeunes est documentée pour un seul de ces couples, elle est loin d'être exclue pour les autres.

Le bocage au sud de Vittel recueille une mention d'un individu. Ce secteur accueille ces dernières années de 1 à 3 cantonnements.

Si le Saintois est le domaine de prédilection de la Pie-grièche à tête rousse, à la limite entre les Vosges et la Meurthe-et-Moselle, les deux espèces cohabitent. On compte depuis 2015, deux à trois cantonnements annuels. La saison 2021 ne déroge pas à cette assiduité avec deux territoires dont 1 tenu par un couple ayant produit 2 jeunes. La Pie-grièche grise s'est également manifestée au septentrion du Saintois. Il faut remonter à la saison 2009 pour retrouver trace de données corrélées d'indices de reproduction dans cette partie du Saintois. En 2021, les observateurs rapportent la présence d'un seul individu.

Le Pays des Trois Frontières a accueilli en 2021 au moins un territoire. Un possible effritement de la population semble s'opérer sur ce secteur nord de la Moselle.

Du côté de la Moselle Est, la surveillance opérée par un bénévole sur des sites jugés les plus favorables parmi ceux occupés ces dernières années (depuis 2015, date où ce noyau a été remis au jour), n'a pas été concluante.

Du côté de la Meuse, pour la deuxième consécutive, la reproduction de la Pie-grièche à grise est suspectée entre le Lac de Madine et la vallée de la Meuse. Les comportements demeurent encore maigres mais sont à surveiller dans les prochaines années.

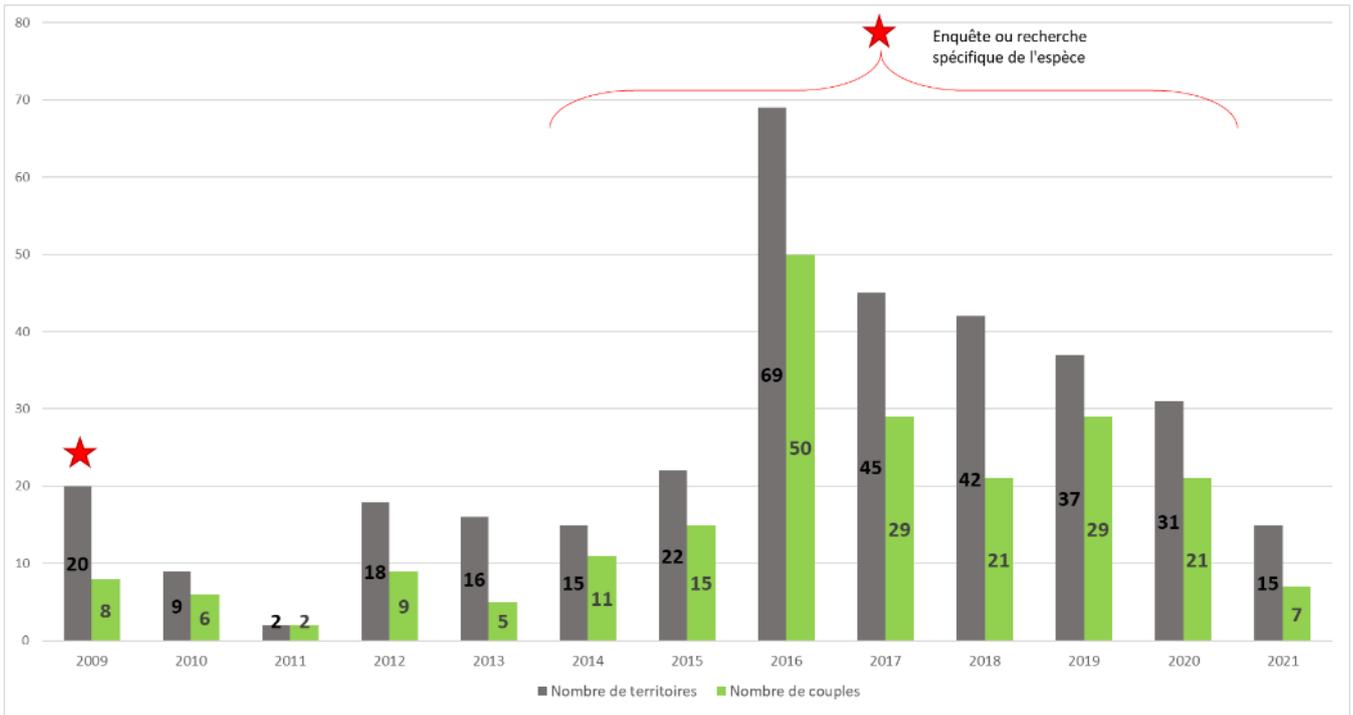


Figure 10. Évolution du nombre de territoires et de couples de Pie-grièche grise en Lorraine entre 2009 et 2021.
(Données associées à un code nicheur possible à certain. Les résultats constituent des minima)

ALSACE

Le territoire alsacien souffre pour la deuxième année consécutive d'une absence apparente de territoire de Pie-grièche grise. En l'absence de prospections ciblées, il convient de ne pas statuer sur la disparition de cette espèce bien que l'on ne puisse occulter le déclin dramatique qu'elle a subi ces dix dernières années.

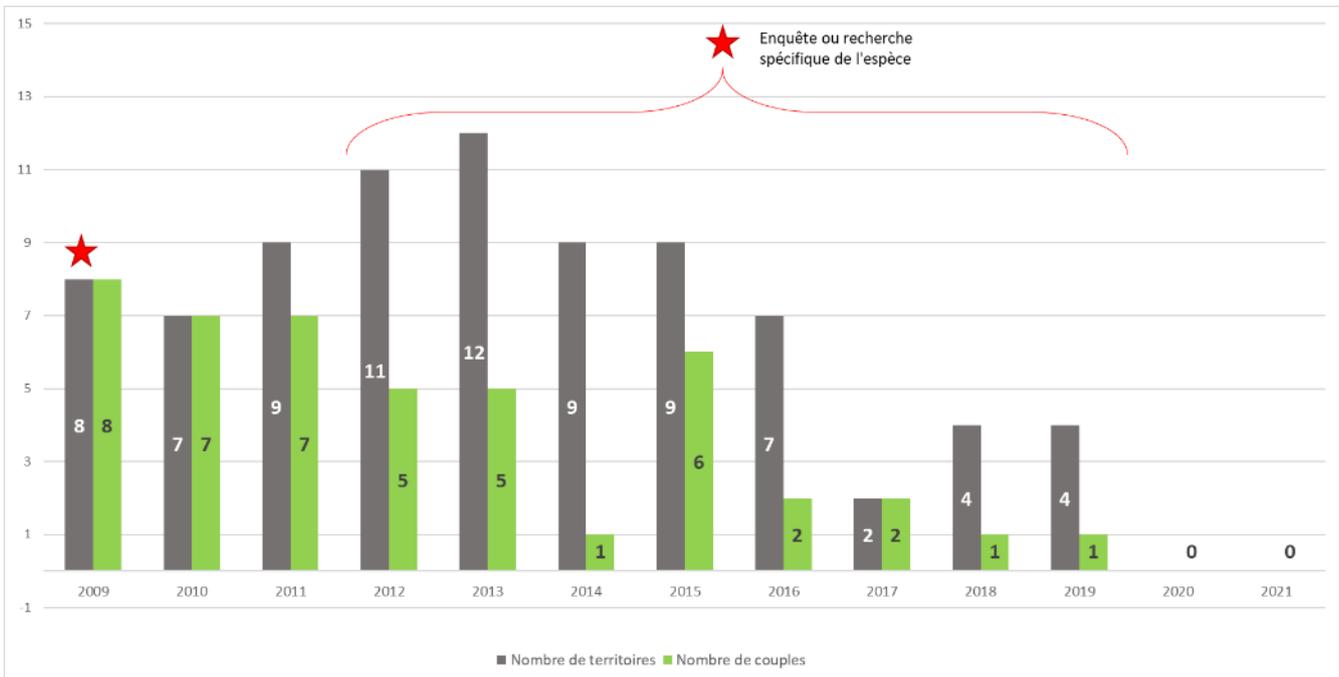


Figure 11. Évolution du nombre de territoires et de couples nicheurs de Pie-grièche grise en Alsace entre 2009 et 2021.
(Données associées à un code nicheur possible à certain. Les résultats constituent des minima)

3.4.2 Suivi hivernal et transit migratoire

Si l'attention se porte prioritairement sur la période de reproduction, l'espèce bénéficie également d'une surveillance en hiver et aux périodes de transit, assez disparate il est vrai, selon les territoires.

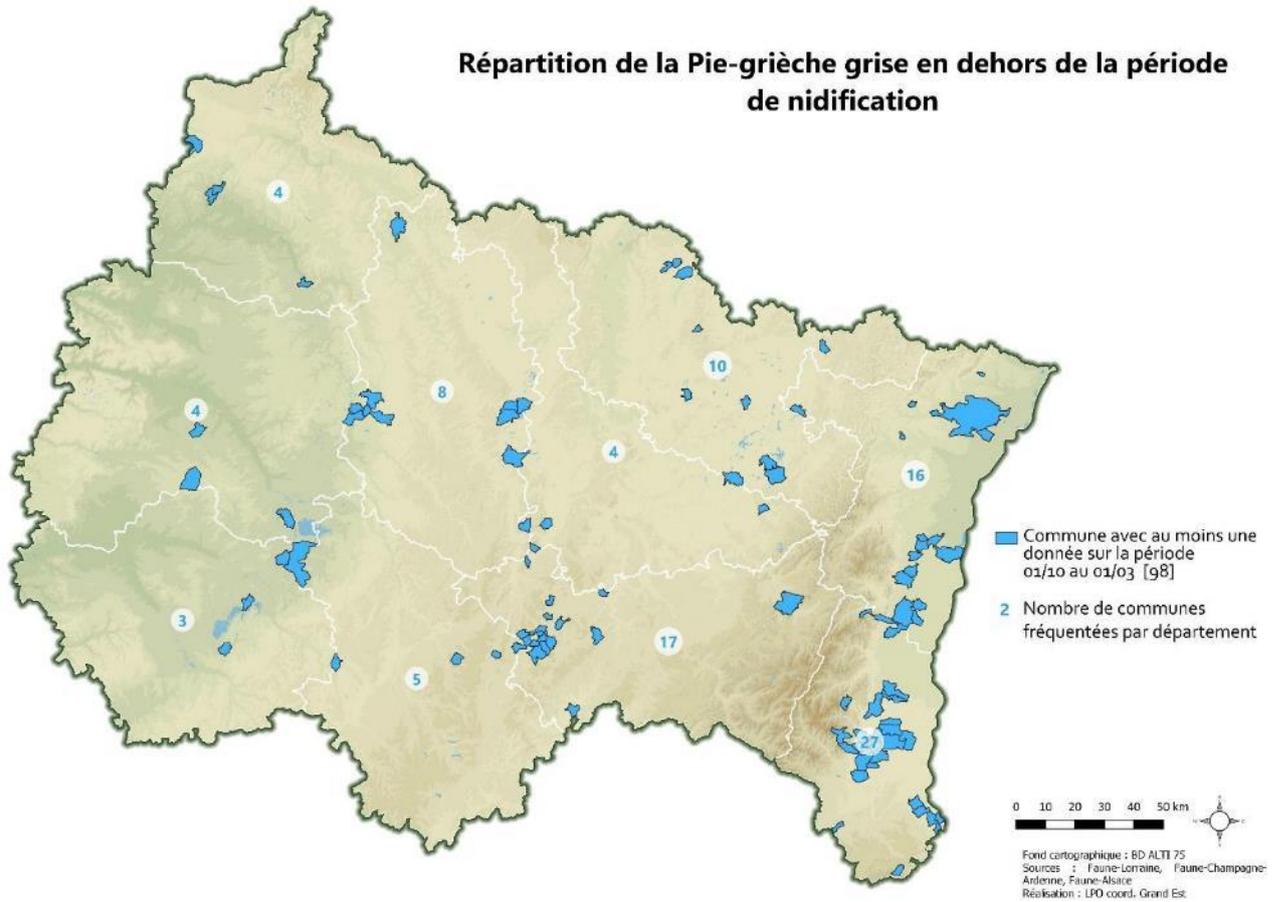
Entre le 01/10/2020 et le 01/03/2021, près de 100 communes à l'échelle du Grand Est ont été fréquentées au moins une fois par la Pie-grièche grise. Des quelques 309 données récoltées sur la période énoncée plus avant, la quasi-totalité concerne des individus isolés. Plus exceptionnellement, certains sites ont accueilli 2 individus simultanément.

Le plus gros contingent se situe en Alsace avec 197 mentions positives sur 43 communes différentes. L'aire de répartition de la Pie-grièche grise connaît un accroissement considérable comparativement à la phase de reproduction. Des individus de contrées plus nordiques abondent sur le territoire alsacien et constituent très vraisemblablement la majeure partie des effectifs.

En Lorraine, tous les départements connaissent au moins un cas d'hivernage. Dans les Vosges, les données se situent sur ou au contact des aires de reproduction avec en sus une apparition sur l'ancien noyau de nidification de Saint-Dié-des-Vosges. La Moselle présente le même cas de figure avec des contacts sur des zones de reproduction (Moselle Est, Pays des Trois Frontières) ainsi que des observations dans le pays des étangs. Les plans d'eau d'importance attirent sensiblement la Pie-grièche grise (et également les observateurs).

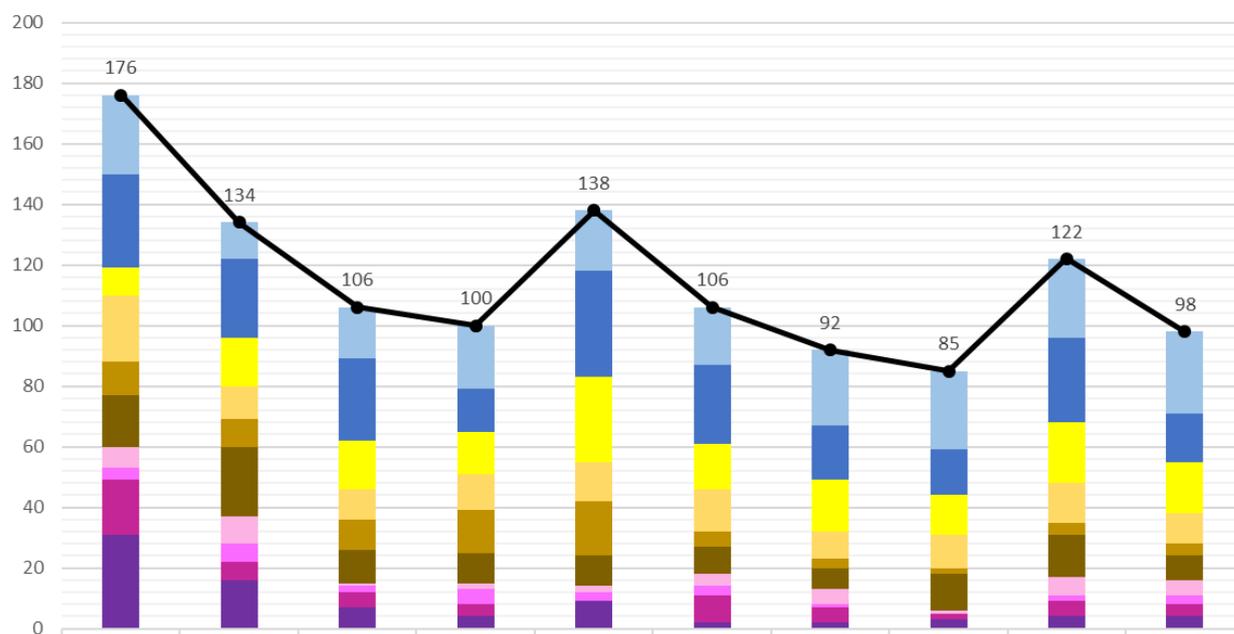
Pour la Champagne-Ardenne, la Pie-grièche grise hiverne régulièrement aux abords des grands plans d'eau : Lac du Der, Lacs de la Forêt d'Orient, Étang de la Horre, Étangs de Belval-en-Argonne. Elle s'observe également sur le secteur de nidification du Bassigny et dans quelques communes des Ardennes : en Thiérache et le Porcien voisin, ainsi que le village d'Aisne.

Répartition de la Pie-grièche grise en dehors de la période de nidification



Carte 3. Communes occupées par la Pie-grièche grise au cours de la période du 01.10.2020 au 01.03.2021

Nombre de communes fréquentées durant les périodes de migration et hivernale



	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
Haut-Rhin	26	12	17	21	20	19	25	26	26	27
Bas-Rhin	31	26	27	14	35	26	18	15	28	16
Vosges	9	16	16	14	28	15	17	13	20	17
Moselle	22	11	10	12	13	14	9	11	13	10
Meurthe-et-Moselle	11	9	10	14	18	5	3	2	4	4
Meuse	17	23	11	10	10	9	7	12	14	8
Haute-Marne	7	9	1	2	2	4	5	1	6	5
Aube	4	6	2	5	3	3	1	0	2	3
Marne	18	6	5	4	0	9	5	2	5	4
Ardennes	31	16	7	4	9	2	2	3	4	4
Cumul	176	134	106	100	138	106	92	85	122	98

■ Ardennes ■ Marne ■ Aube ■ Haute-Marne ■ Meuse ■ Meurthe-et-Moselle ■ Moselle ■ Vosges ■ Bas-Rhin ■ Haut-Rhin

Figure 12. Évolution du nombre de communes fréquentées par département par la Pie-grièche grise au cours des hivers 2011/2012 à 2020/2021

Mieux qu'un comparatif du nombre de mentions (un même individu pouvant recouvrir plusieurs mentions), celui du nombre de communes fréquentées n'en reste pas moins un indicateur d'une fiabilité limitée pour comparer l'évolution d'une année sur l'autre et ce d'autant en l'absence d'un suivi généralisé sur l'ensemble du Grand Est. Néanmoins, cela donne une tendance : l'hiver 2020/2021 se positionne dans la moyenne basse avec 98 communes fréquentées et un nombre de « territoires » estimé à 85.

4 Actions de protection et conservation

4.1 Trame verte et bleue

Une des actions majeures déployées en faveur de la restauration des milieux à pies-grièches est l'élaboration de projets Trame Verte et Bleue. Elle est en cours depuis 2019 avec pour objectif de déposer des dossiers dans le cadre du dispositif Appel à Projet (AAP), porté par la Région Grand Est, la DREAL Grand Est et les Agences de l'eau. Il est bien adapté aux opérations sur les milieux et permet en outre d'intégrer la problématique pies-grièches dans une réflexion territoriale globale (ne pas se concentrer sur une seule espèce, mais étudier plusieurs aspects qui peuvent aboutir au final à un bouquet d'actions plus complet et cohérent).

Les principaux secteurs à pies-grièches encore d'actualité ces dernières années ont été ciblés pour ce développement de projets.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Le Bassigny est un territoire prioritaire visé dans le cadre de cette action. Depuis 2019, des contacts ont été pris avec la Communauté de communes du Sud Haute-Marne ainsi que la commune de Breuvannes-en-Bassigny. Sur cette dernière, la LPO Champagne-Ardenne avait réalisé en 2019 un Diagnostic de la Biodiversité Communale (DBC). Ce type d'initiative permet de faire un bilan de la connaissance sur un territoire donné avec pour objectif de proposer par la suite des actions de renforcement des trames verte et bleue. Les restrictions sanitaires en vigueur depuis 2020 avaient restreint les échanges et les avancées sur ce territoire.

En 2021 s'engage une nouvelle dynamique. Suite à une sollicitation de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, et en lien avec le DBC réalisé en 2019, la LPO a intégré un groupe de travail sur le montage d'un projet Trame Verte et Bleue (TVB) sur la commune de Breuvannes-en-Bassigny en partenariat avec de nombreux acteurs. En juillet 2021, les structures partenaires et les financeurs se sont réunis en vue de la préparation d'un projet TVB sur la commune. Étaient présents à ces échanges des représentants :

- de la commune de Breuvannes-en-Bassigny
- de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- des services de l'Etat (DDT)
- du Conseil départemental de Haute-Marne
- de la profession agricole : Bio en Grand Est, Chambre d'agriculture, des agriculteurs
- d'associations de protection de la nature : LPO, CEN
- de l'ONF

Les échanges se sont poursuivis en octobre 2021 lors d'une réunion en visioconférence avec pour objectif de préciser le développement du projet entre acteurs techniques prioritairement concernés et compétents. Il en est ressorti les pistes d'actions sur les milieux ouverts propices aux Pies-grièches :

- Action sur le maintien des prairies permanentes du secteur par la création d'une cellule d'assistance technique des éleveurs/polyculteurs (pâturage ajusté, autonomie fourragère, transformation de produits etc.),
- Plantation de haies, d'arbres champêtres,
- Création/préservation de réseau de mares, de zones humides, restauration de fossés, petits cours d'eau, de zones humides et mesures d'accompagnement associées (pompe d'abreuvement, passage à gué, mise en défens de zones humides associées ...),

- Construction, animation et mise en œuvre d'une stratégie foncière pour la préservation des milieux naturels remarquables et fonctionnels du territoire.

Cet élan se poursuivra en 2022 pour consolider ce projet multi partenarial et aboutir à des actions territoriales cohérentes.

LORRAINE

Trois projets Trame verte et bleue sont actuellement déployés en Lorraine : deux dans l'ouest des Vosges et un en Moselle.

Dans les Vosges, les AAP-TVb en cours concernent deux intercommunalités voisines : la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) et la Communauté de communes Terre d'Eau (CCTE). Ces deux projets, menés en parallèle, intègrent un volet pies-grièches comprenant notamment la restauration de vergers et la plantation de peupliers de pleins champs (essence dans ce secteur lorrain privilégiée pour l'installation du nid de la PGG). LOANA est impliquée depuis les prémices de ces projets et poursuivra son engagement afin de déployer les actions propices aux pies-grièches.

La Moselle Est se voit également dotée d'un AAP-TVb où la thématique Pie-grièche grise fait partie intégrante du projet. Le projet concerne 14 communes appartenant pour partie à la Communauté de communes du Pays de Bitche et pour autre part à la Communauté d'agglomération de Sarreguemines confluence. Lancées à l'automne 2020, les diverses actions opérationnelles contenues dans cet AAP-TVb seront mises en œuvre sur trois ans. Après des premières plantations en 2020 à hauteur de 600 arbres fruitiers et 800 m de haies, les aménagements se sont accélérés fin 2021 avec la mise en place de près de 7000 plants. Les objectifs de plantation doivent atteindre près de 3500 arbres fruitiers et un linéaire de 30 km de haies. Le LPO coordination Grand Est a été partie prenante dans le développement de cet AAP-TVb sous pilotage du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

ALSACE

En continuité des contacts pris en 2019 avec des associations locales, une rencontre avait été organisée en 2020 avec le Président et le directeur adjoint de la Communauté de communes d'Alsace Bossue pour une présentation du dispositif AAP-TVb et de la problématique pies-grièches. Si la collectivité n'avait pas montré une volonté de mettre en œuvre à court terme cette action, le recrutement d'un Chargé de mission Natura 2000 à mi-temps, œuvrant par ailleurs sur le thématique TVb en Moselle Est permettra possiblement de faire émerger un projet avec des moyens humains dédiés et compétents sur cette thématique.

4.2 Chartes des bonnes pratiques agricoles et Ecolabel

Le suivi des pies-grièches sur le secteur Ouest Vosgien depuis 2014 a permis d'identifier les secteurs de reproduction et d'atteindre un haut niveau de connaissance. Cette étape essentielle passée, en découle une nécessaire mise en place d'actions de conservation.

Les pies-grièches évoluant dans des zones agricoles et étant intimement liées à certaines pratiques, l'implication du monde agricole est déterminante dans l'objectif d'assurer la pérennité des espèces. Pour cela, LOANA a souhaité développer un projet sur le territoire de l'Ouest Vosgien intitulé

« Chouettes vergers pour nos Pies-grièches », en lien avec des agriculteurs engagés en Agriculture Biologique et dans la préservation de la biodiversité sur leur exploitation.

Cette démarche s'effectue en plusieurs étapes avec en premier lieu la proposition faite aux agriculteurs de bénéficier d'un diagnostic de leur exploitation. Ce dernier permet un lien direct avec les personnes et a pour but de recueillir les informations utiles pour améliorer si nécessaire certaines pratiques dans le but de conserver des habitats à pies-grièches. L'engagement de l'agriculteur se concrétise par l'approbation d'une charte dite des « bonnes pratiques agricoles » donnant lieu à l'attribution d'un écolabel. Les thématiques principales abordées dans cette charte sont les suivantes :

- Le maintien des habitats favorables à la présence des espèces (haies, vergers, arbres isolés, prairies)
- La gestion des prairies et du pâturage (chargement Unité Gros Bétail)
- La lutte contre l'empoisonnement (traitement vermifuge, utilisation de rodenticides et de produits phytosanitaire)

Sans être une marque, cet écolabel permet par la suite une valorisation des produits au travers d'une visibilité accrue via l'application d'un logo sur les emballages des produits fermiers, dont la vente peut se faire de manière directe ou dans le cadre d'un magasin de producteurs.



Figure 13. Logo affilié à l'écolabel et à la Charte des bonnes pratiques agricoles

Après une première salve de diagnostics menée à l'été 2020, ces derniers se sont poursuivis en 2021 avec à la clé 15 fermes visitées. Les $\frac{3}{4}$ se sont engagés dans la Charte des bonnes pratiques agricoles. Les échos de cette action se sont assez vite répandus amenant des contacts nouveaux permettant d'envisager l'engagement de nouvelles fermes : près d'une dizaine est espérée. Il s'agit principalement de paysans en agriculture biologique et de personnes présumées déjà convaincues par la démarche.

Quelques chiffres des engagements actés :

- 908 hectares de prairies permanentes engagés dans la Charte
- 5 projets de plantations
- 1400, mètres de haies potentiels
- 13 arbres isolés à planter.

La démarche trouve un accueil dans l'ensemble favorable auprès des agriculteurs du fait de la nature de la Charte : absence de contraintes réglementaires.

La valorisation de cet engagement passe notamment par l'attribution et l'utilisation de l'Écolabel « Chouettes vergers pour nos Pies-grièches » sur les produits commercialisés en circuit-court. Afin d'améliorer la visibilité de l'écolabel sur le territoire d'étude, les magasins de produits locaux ont été contactés afin de faire la promotion de ce label.

Les contacts se multipliant, le déploiement de cette action se poursuivra. Ce projet bénéficiera en outre d'une animation dans le cadre de la mise en œuvre de AAP-TVb sur la CCOV et CCTE.

4.3 Traitements antiparasitaires

La préservation de la ressource alimentaire constitue, aux côtés de la sauvegarde des habitats, un maillon essentiel pour assurer la pérennité des espèces et une reproduction suffisante (garantir le renouvellement des populations).

L'adaptation des traitements de vermifugation appliqués aux troupeaux constitue un des axes de travail. Il consiste à tendre au choix de produits de moindre impact sur la faune coprophage, ressource alimentaire majeur pour les pies-grièches.

Plusieurs opérations en ce sens ont été engagées ces dernières années à travers le Grand Est, mais avec des degrés de réussite divers. Il n'est jamais aisé d'interagir sur cette thématique nécessitant des compétences particulières. Aussi, en s'appuyant sur une expérience menée en région Auvergne Rhône-Alpes regroupant éleveur, vétérinaire et technicien environnement, contact a été pris avec le Groupement Technique Vétérinaire du Grand Est regroupant environ 70 cabinets dont tout ou partie de l'activité est liée aux animaux de rente. Le vétérinaire a en charge la prescription des traitements et possède, à ce titre, toute la confiance des éleveurs dans le choix de molécules moins impactantes sur l'environnement mais qui restent en premier lieu efficaces pour assurer le bon état sanitaire des animaux.

Dans le sillage de la rencontre organisée en décembre 2020 entre les animateurs du PNA en Grand Est et le GTV, ce dernier a entamé en 2021 une procédure d'identification des vétérinaires en activité sur les principaux secteurs à pies-grièches. Le GTV ayant été fortement mobilisé sur la crise de la grippe aviaire qui a sévi une bonne partie de l'année, ce travail a abouti tardivement. Il est ressorti de ce « sondage » des cabinets vétérinaires une motivation relative pour travailler sur le sujet de l'adaptation des traitements antiparasitaires et surtout un manque de temps (les cabinets vétérinaires manquent de bras pour assurer leurs missions sur le volet élevage et donc peu de temps à dégager pour des réunions d'échanges et formations.).

La volonté des animateurs et du GTV d'œuvrer sur cette thématique reste entière. Le projet devrait se réorienter vers des formations à destination des éleveurs assurées par un vétérinaire du GTV compétent en parasitologie.

4.4 Prise en compte de la présence des pies-grièches dans les projets d'aménagement et de planification du territoire

Les outils de planification du territoire recèlent des possibilités pouvant aider à la préservation des habitats à pies-grièches. C'est le cas notamment des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) avec l'opportunité de classer des portions de territoire dans la catégorie N (= zone naturelle). Aucun projet d'aménagement de ce site n'a fait l'objet du signalement de la présence connue d'une Pie grièche grise ou d'une Pie-grièche à tête rousse en 2021.

Dans le cadre de sollicitations du réseau associatif par les porteurs de projets (parc éolien, parc photovoltaïque, etc.) afin d'obtenir des pré-diagnostics de l'avifaune, un avis est rendu sur les pies-grièches (présence ou non des espèces, sensibilités). C'est plus d'une cinquantaine d'avis qui ont été émis en 2021 à travers le Grand Est. Les territoires de pies-grièches sont relativement épargnés pour le moment.

5 Volet coordination et sensibilisation

5.1.1 Coordination

5.1.1.1 Réunions

Le comité de pilotage s'est déroulé par visioconférence le 13/04/2021 avec une évolution dans sa forme puisque l'ensemble des PNA/ PRA traitants d'espèces liées aux milieux ouverts ont été regroupés sur une même journée. Cette structuration par grand type de milieu a pour but de faciliter les interactions et d'établir si possible des passerelles entre les divers plans.

Le comité technique a eu lieu le 9/11/2021 en distanciel avec au programme le bilan des actions mis en place en 2021 et les perspectives d'axes de travail pour la saison 2022 (compte-rendu disponible en Annexe 1).

5.1.1.2 Actualités PNA / PRA

En 2020, un bilan du PNA a été réalisé par la LPO France. Ce dernier a fait l'objet d'une restitution auprès du CNPN au printemps 2021. La DREAL AURA a en charge la coordination du PNA mais la structure rédactrice et coordinatrice d'un nouveau plan national n'est pas encore déterminée. Un appel d'offres doit normalement être lancé (pas de date pour le moment).

En région Grand Est, le PRA est en voie de finalisation (relecture par comité d'expert) avec une volonté de le faire valider en 2022.

5.1.2 Sensibilisation

5.1.2.1 Courrier de sensibilisation à destination des communes

Bien souvent, on déplore certaines atteintes sur les sites de nidification, encore faut-il que les personnes aient connaissance de l'occupation de leurs parcelles par un couple de pie-grièche. Des démarches ont été entreprises localement ces dernières années pour informer les propriétaires.

En accord avec la DREAL, il a été convenu d'informer également les communes de la présence d'espèces protégées sur leurs territoires. En 2021, ce sont 25 communes qui sont concernées par la présence d'au moins un territoire de Pie-grièche grise et/ou de Pie-grièche à tête rousse.

5.1.2.2 Animation

Dans l'optique de faire découvrir au grand public l'univers des pies-grièches, une manifestation a été programmée en Haute-Marne à l'été 2021. Malgré une communication à large échelle, il y eut très peu d'inscrits à cet événement. En outre, le jour j, les conditions météorologiques dantesques ont contraint à l'annulation de l'animation.

Figure 14. Affiche de communication de la sortie découverte des Pies-grièches organisée sur la commune de Bassoncourt (source : LPO Champagne-Ardenne)



REMERCIEMENTS

Les structures participantes aux suivis des pies-grièches sur le territoire régional remercient la DREAL Grand Est ainsi que le FEDER et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et le Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle pour leurs soutiens financiers respectifs.

Nous remercions également l'ensemble des structures et les observateurs bénévoles ayant participé aux inventaires et/ou ayant communiqué leurs observations sur les bases Visionature (Faune-Alsace, Faune-Lorraine et Faune-Champagne-Ardenne).

Bibliographie

- BRUNET C. (2015)**, Suivi et conservation des Pies-grièches à tête rousse (*Lanius senator*) dans le Saintois - Rapport d'activités 2015 - LOANA. 24 p.
- BUCHÉL E., (2012)**, Les Pies-grièches grise et à tête rousse. Plan régional d'actions Alsace 2012-2016. Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace – DREAL Alsace. 58p.
- BUCHÉL E., (2013)**, Les Pies-grièches grise (*Lanius excubitor*) et à tête rousse (*Lanius senator*) en Alsace : statut, menaces et plan régional d'actions. Ciconia 31 (1-2), 2013, 31-51
- BUCHÉL E. & DIDIER S. (2015)**, Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en Alsace dans le cadre du Plan régional d'actions en 2014 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 22p.
- BUCHÉL E. & DIDIER S. (2016)**, Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en Alsace dans le cadre du Plan régional d'actions en 2015 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 23p.
- BUTTET A., HOFFMANN N., TOUSCH J.-D. (2018)**, Suivi et conservation de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) en Lorraine : rapport d'activités 2018. LOANA / LPO Grand Est. 23 p
- BUTTET A. (2019)**, Suivi et conservation de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) en Lorraine : rapport d'activités 2019. LOANA / LPO Grand Est. 15 p
- COCA (1991)**, Les oiseaux de Champagne-Ardenne. 290p
- COEA (1989)**, Livre rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace. Ciconia 13 n°spéciale 312p.
- DEHEM C. (2018)**, La Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) en Wallonie, statut en 2016, dynamique de population et mesures de conservation, document de travail. Service public de Wallonie, 104 pp.
- DIDIER S. (2014)**, Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en Alsace dans le cadre du Plan régional d'actions en 2013 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 27p.
- DIDIER S. & MOKUENKO N. (2017)**, Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en Alsace dans le cadre du Plan régional d'actions en 2016 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 23p.
- DIDIER S., CORNEN T., DUPUIS (2018)**, Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en alsace dans le cadre du Plan régional d'actions en 2017 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 30p.
- DIDIER S. (2019)**, Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en Alsace dans le cadre du Plan régional d'actions en 2018 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 26p
- FLITTI, CAUPIENNE, GILLOT (2015)**, Pie-grièche à tête rousse, in Issa N. et Muller Y. coord. (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris.
- GADOT A.S. (2010)**, Actions régionales Pies-grièches 2010. Ligue pour la Protection des Oiseaux en Champagne-Ardenne. 29p
- GADOT A.S. (2011)**, Actions régionales Pies-grièches 2011. Ligue pour la Protection des Oiseaux en Champagne-Ardenne. 67p
- GADOT – LPO CHAMPAGNE-ARDENNE (2018)**, Animation actions « Pies-grièches » en Champagne-Ardenne (2018). 21p
- GENDRE N. (1999)**, La Pie-grièche à tête rousse. Une espèce menacée en Lorraine. Etude de la population du Saintois. Estimation de l'effectif régional. Proposition d'un plan d'action. MST Aménag. Evt. Univ. Metz.
- IDELON, C. & THIEROT, J.C. (1995)**, Etat des populations de pies-grièches à tête rousse dans le périmètre de la colline de Sion et propositions de mesures de gestion préservant ses biotopes de reproduction. Rapport LPO Lorraine / Direction Régionale de l'Environnement, Metz. 30 p.
- ISSA N. & MULLER Y coord (2015)**. Atlas des oiseaux de France Métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris. 1048p.
- JEAN L-K, SCHREIBER A., BERTRAND A., HOFFMANN N., DIDIER S., TOUSCH J.-D., MOKUENKO N., ISAMBERT J. & LEGEAY C. (2018)**, Suivi et conservation de la Pie grièche grise, de la Pie-grièche à tête rousse et de la Pie-grièche écorcheur en Lorraine : Rapport d'activités 2017. LOANA / LPO coordination Lorraine. 43 p.

LEBLANC. G, LEGER. M, PATIER. N. (2014), Suivi et conservation des populations de Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et de Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) dans le sud lorrain. LOANA / Coordination LPO Lorraine / DREAL Lorraine.

LEBLANC & BUFFET (2020), Mise en œuvre du PRA Pie-grièche en Lorraine : rapport d'activités 2020. LOANA. 26p

LEFRANC & ISSA (2013), Plan national d'actions Pies-grièches *Lanius Sp* 2014-2018, non validé. MEEDDAT.

LEFRANC (1999), Les pies-grièches en France : statut, répartition et habitats. Ornithos 6-2, 1999, 58-82.

LEFRANC (2010), La Pie-grièche grise. Présentation synthétique et fluctuations et déclin d'une population de Pie-grièche grise suivi en région de Saint-Dié. Ciconia 34, 2010

LEFRANC (2011), Historique et statut récent de la Pie-grièche grise en France. Ornithos 18-5, 2011, 261-276

LEFRANC (2015), Pie-grièche grise, in Issa N. et Muller Y. coord. (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris.

LPO Champagne-Ardenne (2019), Animation actions Pies-grièches en Champagne-Ardenne. 39p

LPO Coordination Grand Est (2019), Animation régionale du Plan national d'actions Pies-grièches en région Grand Est - Bilan des actions menées en 2018. 45 p.

LPO Coordination Grand Est (2020), Animation régionale du Plan national d'actions Pies-grièches en région Grand Est - Bilan des actions menées en 2019. 23 p.

LPO Coordination Grand Est (2021), Animation régionale du Plan national d'actions Pies-grièches en région Grand Est - Bilan des actions menées en 2020. 58 p.

LEFRANC (2017), Histoire récente, statut actuel et tendances évolutives des pies-grièches *Lanius sp.* dans le Grand Est. Ciconia 41 (1-2), 2017, 12-26.

MIONNET A. (2009), La Pie-grièche grise en Champagne-Ardenne. Bilan de l'enquête 2009. Ligue pour la Protection des Oiseaux et Regroupement des Naturalistes Ardennais. 32p

MULLER Y et al. (1998), La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), oiseau de l'année 1998 en Alsace – bilan de l'enquête. Ciconia 22 : 81-98

PATIER N. (2009), *non publié*. La Pie-grièche grise en Lorraine. Enquête Pie-grièche grise en Lorraine. 20 p.

SCHREIBER A. (2017), Suivi et conservation de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et de la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) en Lorraine. Rapport d'activité 2016. LOANA / LPO Coordination Lorraine / NEOMYS. 39p.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1994). Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société ornithologique de France. 775 p.

Page internet :

<http://www.birdlife.org>

<http://www.faune-champagne-ardenne.org>

<http://www.faune-lorraine.org>

<http://www.faune-alsace.org>

<https://www.ornitho.lu>

6 ANNEXES

Annexe 1 : Relevé de décisions du Comité technique

Compte rendu Comité technique Pies-grièches

9 novembre 2021

Présents : Benoît PLEIS (DREAL), Charline BOISSARD (DREAL), Pierrick MOREAU (LOANA), Eric BRUNISSEN (LPO Alsace), Anne-Sophie GADOT (LPO Champagne-Ardenne), Marie DELIGNY (LPO coordination Grand Est).

Relevés de décision :

Connaissance / suivi des populations

- Suivi des populations :

PGTR : suivi particulier sur le secteur de Sarrewerden / Sarre-Union (Alsace), pas d'autres recherches spécifiques en 2021

PGG : suivi particulier sur secteurs favorables dans le PNR des Ardennes

Les graphiques d'évolution des chiffres devraient rester dans le cercle restreint du comité technique ou alors y adjoindre un guide de lecture permettant de comparer ce qui est comparable (année d'enquête/suivi spécifique vs années avec une pression d'observation limitée) afin de ne pas mal ou sur interpréter la courbe en forte baisse.

Protection / gestion / restauration

- Développements projets AAP-TVb

- 3 AAP-TVb validés et en cours de déploiement en Lorraine : ComCom Ouest Vosgien + ComCom Terre d'Eau (LOANA) et ComCom Pays de Bitche / ComAglo Sarreguemines Confluence (LPOGE en lien avec PNR Vosges du Nord)
- 1 projet en cours d'élaboration sur Breuvannes-en-Bassigny (52)
- Possibilité d'action espérée sur la ComCom d'Alsace Bossue à la suite du recrutement d'une « personne ressource » au sein de la ComCom.

- Ecolabel & Charte des bonnes pratiques agricoles

- Lancement en 2020, poursuite du déploiement en 2021 : 28 exploitations diagnostiquées en 2 ans, 8 engagements + d'autres à venir (plusieurs accords de principe).
- Ce projet va bénéficier de l'animation et des ressources financières des AAP-TVb sur CCOV et CCTE dans les trois prochaines années.
- Pas de contrôle du respect de la Charte, repose sur la confiance. Les agriculteurs engagés dans cette charte s'astreignent déjà à des pratiques vertueuses (pas de raison d'aller à l'encontre de la Charte).
- Projet uniquement sur l'Ouest Vosgien pour le moment mais à voir si possibilité de le dupliquer sur d'autres secteurs à PG du Grand Est.

- Traitements antiparasitaires

- Action en lien avec le Groupement Technique Vétérinaire du Grand Est
- Suite aux échanges de 2020, volonté de travailler à l'élaboration de formation/sensibilisation sur les volets conjoints du traitement du parasitisme (bovins, ovins principalement) et effet sur l'environnement.
- Le GTV devait sonder son réseau de vétérinaires actifs sur les principaux secteurs à PG pour évaluer leur intérêt pour travailler sur cette thématique (choix d'une prophylaxie de moindre impact).
- Le GTV ayant été fortement mobilisé sur la crise de la grippe aviaire qui a sévi une bonne partie de l'année, ce travail a pris du retard.

Un retour du GTV sur la volonté ou non de vétérinaires à s'engager sur cette thématique devrait être fait d'ici la fin de l'année.

Coordination / communication : valorisation

- Actualités PNA / PRA

- PNA : Bilan du PNA réalisé en 2020 par la LPO France, passage en CNPN au printemps 2021. La DREAL AURA a en charge la coordination du PNA mais la structure rédactrice et coordinatrice d'un nouveau plan national n'est pas encore déterminée. Un appel d'offre doit normalement être lancé (pas de date pour le moment)
- PRA : rédaction en voie de finalisation. Des échanges doivent encore avoir lieu entre les animateurs d'ici la fin de l'année. Volonté de le faire valider en 2022.

- Animation

- Une animation grand public programmée dans le 52, mais non réalisée pour cause de conditions météorologiques dantesques et d'un manque d'inscription.
- À l'avenir, tenter de mobiliser davantage les écoles via un programme pédagogique. Les informations acquises par les enfants ruissellent sur les parents qui ne se seraient pas forcément déplacés pour une animation grand public sur le thème des PG.

- Perspectives 2022 :

- Validation du PRA et mise en application
- Avancer sur l'action avec le GTV
- Poursuite du déploiement de l'écolabel sur l'Ouest vosgien aux travers des AAP-TVB en cours sur le secteur.
- Proposition d'année d'enquête PGG => pas retenue sous la forme présentée, montant global surement trop élevé. Manque d'anticipation de la coordinatrice sur les besoins financiers.

Possibilité de diluer ce type d'enquête sur deux années.

Rappel de l'impératif de bien faire le lien entre la connaissance et actions de conservation possibles une fois cette connaissance acquise.


**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**



UNION EUROPEENNE



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
GRAND EST



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
ALSACE



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
CHAMPAGNE-ARDENNE